



# **SPECIFICATIONS DU PROTOCOLE D'ECHANGE DE DONNEES INFORMATISEES ENTRE OFFICINES ET REPARTITEURS**

## **PHARMA ML V2.0.0.0**

Version V5.0 des spécifications

Mise à jour 2008



## **SOMMAIRE**

|            |                                                                        |           |
|------------|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b>   | <b><u>INTRODUCTION.....</u></b>                                        | <b>7</b>  |
| <b>2</b>   | <b><u>BUT ET LIMITES DU NOUVEAU PROTOCOLE .....</u></b>                | <b>8</b>  |
| <b>2.1</b> | <b>LE POURQUOI DU NOUVEAU PROTOCOLE .....</b>                          | <b>8</b>  |
| <b>2.2</b> | <b>EXIGENCES ET LIMITES DU NOUVEAU PROTOCOLE.....</b>                  | <b>8</b>  |
| 2.2.1      | STANDARD.....                                                          | 8         |
| 2.2.2      | EXTENSIBILITE.....                                                     | 8         |
| 2.2.3      | MODE D'ECHANGE DES MESSAGES.....                                       | 8         |
| 2.2.4      | REGLEMENTATION.....                                                    | 9         |
| 2.2.5      | PERIMETRE DES FONCTIONNALITES COUVERTES PAR LE PROTOCOLE .....         | 9         |
| 2.2.6      | VOLUMETRIE PREVISIONNELLE .....                                        | 9         |
| <b>3</b>   | <b><u>MESSAGES APPLICATIFS.....</u></b>                                | <b>11</b> |
| <b>3.1</b> | <b>MESSAGES A L'INITIATIVE DE L'OFFICINE VERS LE REPARTITEUR .....</b> | <b>11</b> |
| 3.1.1      | TRANSMISSION DES COMMANDES .....                                       | 11        |
| 3.1.1.1    | Référence .....                                                        | 11        |
| 3.1.1.2    | Lignes de détail.....                                                  | 12        |
| 3.1.2      | DEMANDE D'INFORMATION SUR L'ETAT D'UNE COMMANDE.....                   | 13        |
| 3.1.2.1    | Référence .....                                                        | 13        |
| 3.1.2.2    | Lignes de détail.....                                                  | 13        |
| 3.1.3      | TRANSMISSION DE REQUETES RELATIVES AUX INFORMATIONS PRODUITS .....     | 14        |
| 3.1.3.1    | Référence .....                                                        | 14        |
| 3.1.3.2    | Lignes de détail.....                                                  | 14        |
| 3.1.4      | TRANSMISSION DE RECLAMATIONS .....                                     | 14        |
| 3.1.4.1    | Référence .....                                                        | 14        |
| 3.1.4.2    | Lignes de détail.....                                                  | 14        |
| 3.1.5      | DEMANDE D'AUTORISATION DE RETOUR DE PRODUITS SUR STOCK.....            | 16        |
| 3.1.5.1    | Référence .....                                                        | 16        |
| 3.1.5.2    | Lignes de détail.....                                                  | 16        |
| 3.1.6      | TRANSMISSION D'INFORMATION LIBRE .....                                 | 17        |
| 3.1.6.1    | Référence .....                                                        | 17        |
| 3.1.6.2    | Lignes de détail.....                                                  | 17        |
| 3.1.7      | TRANSMISSION DES INVENTAIRES OFFICINE .....                            | 17        |
| 3.1.7.1    | Référence .....                                                        | 17        |
| 3.1.7.2    | Lignes de détail.....                                                  | 17        |
| 3.1.8      | TRANSMISSION D'UN MESSAGE D'ERREUR .....                               | 19        |
| <b>3.2</b> | <b>MESSAGES A L'INITIATIVE DU REPARTITEUR VERS L'OFFICINE .....</b>    | <b>19</b> |
| 3.2.1      | TRANSMISSION DE LA REPONSE A LA COMMANDE .....                         | 19        |



|            |                                                                       |           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.2.1.1    | Référence .....                                                       | 19        |
| 3.2.1.2    | Lignes de détail .....                                                | 20        |
| 3.2.1.3    | Exemples .....                                                        | 21        |
| 3.2.1.4    | Note sur caractère optionnel du champ référence commande client ..... | 24        |
| 3.2.2      | TRANSMISSION D'INFORMATIONS DE SUIVI DE COMMANDE .....                | 25        |
| 3.2.2.1    | Référence .....                                                       | 25        |
| 3.2.2.2    | Lignes de détail .....                                                | 25        |
| 3.2.3      | TRANSMISSION DE LA REPONSE A LA REQUETE INFORMATIONS PRODUITS .....   | 26        |
| 3.2.3.1    | Référence .....                                                       | 26        |
| 3.2.3.2    | Lignes de détail .....                                                | 26        |
| 3.2.4      | TRANSMISSION DU BON DE LIVRAISON VALORISE (BLV) .....                 | 28        |
| 3.2.4.1    | Données de l'en-tête générale .....                                   | 28        |
| 3.2.4.2    | Données de l'en-tête de valorisation (N fois) .....                   | 29        |
| 3.2.4.3    | Données de l'en-tête de livraison (N fois) .....                      | 29        |
| 3.2.4.4    | Lignes de livraison (N lignes) .....                                  | 29        |
| 3.2.4.5    | Lignes de facturation complémentaire (N lignes) .....                 | 33        |
| 3.2.4.6    | Lignes Total (N fois) .....                                           | 34        |
| 3.2.4.7    | Cumuls statistiques complémentaires (N lignes) .....                  | 35        |
| 3.2.5      | TRANSMISSION DU BON DE RETOUR .....                                   | 35        |
| 3.2.5.1    | Référence .....                                                       | 35        |
| 3.2.5.2    | Lignes de détail .....                                                | 35        |
| 3.2.6      | TRANSMISSION D'INFORMATIONS REGLEMENTAIRES URGENTES .....             | 36        |
| 3.2.6.1    | Référence .....                                                       | 37        |
| 3.2.6.2    | Lignes de détail .....                                                | 38        |
| 3.2.6.3    | Traitement des cas limites .....                                      | 39        |
| 3.2.7      | TRANSMISSION D'INFORMATIONS D'ALERTE COMMERCIALE .....                | 39        |
| 3.2.7.1    | Référence .....                                                       | 39        |
| 3.2.7.2    | Lignes de détail .....                                                | 39        |
| 3.2.7.3    | Traitement des cas limites .....                                      | 40        |
| 3.2.8      | TRANSMISSION D'INFORMATION LIBRE .....                                | 41        |
| 3.2.8.1    | Référence .....                                                       | 41        |
| 3.2.8.2    | Lignes de détail .....                                                | 41        |
| 3.2.9      | TRANSMISSION DE LA VALORISATION DES INVENTAIRES .....                 | 41        |
| 3.2.9.1    | Référence .....                                                       | 41        |
| 3.2.9.2    | N Lignes d'inventaire .....                                           | 41        |
| 3.2.9.3    | N Lignes de totalisation par taux de taxe .....                       | 42        |
| 3.2.9.4    | Valorisation globale .....                                            | 42        |
| 3.2.10     | TRANSMISSION D'UN MESSAGE D'ERREUR .....                              | 43        |
| <b>3.3</b> | <b>TABLEAUX DE CODIFICATIONS CSRP .....</b>                           | <b>43</b> |
| 3.3.1      | TABLEAU 1 : CODES RESERVES PAR REPARTITEUR .....                      | 43        |
| 3.3.2      | TABLEAU 2 : NATURES DE DOCUMENTS .....                                | 44        |
| 3.3.3      | TABLEAU 3 : MOTIFS DE RECLAMATION .....                               | 44        |
| 3.3.4      | TABLEAU 4 : ACTIONS CORRECTRICES .....                                | 46        |
| 3.3.5      | TABLEAU 5 : NATURES DE PRIX .....                                     | 46        |
| 3.3.6      | TABLEAU 6 : MOTIFS DE RETOUR .....                                    | 47        |
| 3.3.7      | TABLEAU 7 : NATURES DE TAXE .....                                     | 47        |
| 3.3.8      | TABLEAU 8 : CODES D'ERREUR .....                                      | 48        |
| 3.3.9      | TABLEAU 9 : CODES REPONSE PRODUIT (REPONSE A LA COMMANDE) .....       | 49        |



|        |                                                               |    |
|--------|---------------------------------------------------------------|----|
| 3.3.10 | TABLEAU 10 : TYPES DE REMPLACEMENT PRODUIT .....              | 49 |
| 3.3.11 | TABLEAU 11 : CODES D'AVANCEMENT DE LA COMMANDE .....          | 49 |
| 3.3.12 | TABLEAU 12 : CANAUX DE COMMANDE.....                          | 50 |
| 3.3.13 | TABLEAU 13 : CODES NATURE DE FACTURATION COMPLEMENTAIRE ..... | 50 |
| 3.3.14 | TABLEAU 14 : MOYENS DE PAIEMENT.....                          | 50 |
| 3.3.15 | TABLEAU 15 : CODES PERIODE .....                              | 51 |
| 3.3.16 | TABLEAU 16 : LISTE MOTIFS DE NON VALORISATION.....            | 51 |
| 3.3.17 | TABLEAU 17 : CODES REPARTITEUR .....                          | 52 |
| 3.3.18 | TABLEAU 18 : TYPE DE CODIFICATION PRODUIT .....               | 52 |

## **4 SPECIFICATIONS DU PROTOCOLE .....53**

|            |                                                                              |           |
|------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4.1</b> | <b>CINEMATIQUE DES ECHANGES .....</b>                                        | <b>53</b> |
| 4.1.1      | DEMANDE DE SERVICE A L'INITIATIVE DE L'OFFICINE.....                         | 53        |
| 4.1.2      | REPONSE A LA DEMANDE DE SERVICES PAR LE REPARTITEUR.....                     | 54        |
| 4.1.3      | DEMANDE DE VIDAGE DE DEPOT A L'INITIATIVE DE L'OFFICINE.....                 | 55        |
| 4.1.4      | CAS D'UTILISATION.....                                                       | 57        |
| 4.1.5      | ACTIONS EN CAS DE RUPTURE DE TRANSMISSION.....                               | 63        |
| <b>4.2</b> | <b>SECURITE.....</b>                                                         | <b>64</b> |
| <b>4.3</b> | <b>FORMALISATION DES MESSAGES.....</b>                                       | <b>64</b> |
| 4.3.1      | STRUCTURE D'UN MESSAGE .....                                                 | 64        |
| 4.3.2      | SCHEMAS XML .....                                                            | 65        |
| 4.3.2.1    | Namespaces.....                                                              | 65        |
| 4.3.2.2    | Normes de nommage des schémas XML et conventions sur types de données .....  | 65        |
| 4.3.2.3    | Schéma enveloppe .....                                                       | 66        |
| 4.3.2.4    | Schéma Message.....                                                          | 66        |
| 4.3.2.5    | Version différenciée : principes d'implémentation dans les schémas XML ..... | 67        |
| 4.3.3      | DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ENVELOPPE .....                                   | 68        |
| 4.3.3.1    | Entête de l'enveloppe.....                                                   | 68        |
| 4.3.3.2    | Corps de l'enveloppe .....                                                   | 69        |
| <b>4.4</b> | <b>REGLES DE TRANSPORT HTTP .....</b>                                        | <b>71</b> |
| 4.4.1      | REQUETE HTTP.....                                                            | 71        |
| 4.4.2      | REPONSE HTTP .....                                                           | 71        |
| 4.4.3      | ELEMENT DE CONTROLE : HEADER CONTENT-PHARMAML .....                          | 72        |
| 4.4.4      | EXEMPLE D'ECHANGE HTTP .....                                                 | 72        |

## **5 EVOLUTIONS DU PROTOCOLE – GESTION DES VERSIONS .....74**

|            |                                                                 |           |
|------------|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>5.1</b> | <b>REGLES DE VERSIONNEMENT DES SCHEMAS XML .....</b>            | <b>74</b> |
| <b>5.2</b> | <b>PRINCIPES ORGANISATIONNELS DE GESTION DES VERSIONS .....</b> | <b>75</b> |
| <b>5.3</b> | <b>DIFFUSION DES VERSIONS.....</b>                              | <b>76</b> |
| <b>5.4</b> | <b>FORMULAIRE DE DECLARATION .....</b>                          | <b>77</b> |



## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

| Version | Date       | Description des modifications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.6     | 13/10/2004 | Mise en cohérence des longueurs de champs date et heure par rapport au schéma XML.<br>Précision sur valeurs de codes réponse produit compatibles avec cas du produit remplaçant ou équivalent.<br>Suppression d'un ancien commentaire de suivi sur le BLV<br>Précision sur champs de l'enveloppe nom et version du logiciel .<br>Précision sur encodage clé secrète et identifiant émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 4.7     | 08/12/2004 | Précisions sur réponse commande : reprise des exemples.<br>Correction et précisions sur émission de messages d'erreur : pas de champ référence pour ce type de message.<br>Correction Nature de taxe (tableau 7) : 'TVA' corrigée en 'TVA1' pour respecter contrainte de longueur sur 4 positions.<br>Correction Période de paiement (tableau 15) : 'TRIME' corrigée en 'TRIM' pour respecter contrainte de longueur sur 4 positions.<br>Correction poids brut du BLV : un seul champ entier représentant le poids en grammes.<br>Précisions sur message informations réglementaires urgentes (traitement des cas limites).<br>Précisions sur conventions techniques des schémas XML. |



|            |                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>4.8</u> | <u>17/12/2004</u> | <p><u>Précisions sur champs d'indisponibilité dans la réponse commande et BLV .</u><br/><u>Description nouveaux cas limites sur information urgente réglementaire et information alerte commerciale.</u><br/><u>Modifications des information urgente réglementaire et information alerte commerciale :</u><br/><u>Motif passe de 80 à 1024 caractères</u><br/><u>Ajout Commentaire annexe (champ facultatif)</u><br/><u>Ajout Date de péremption du lot (champ facultatif)</u><br/><u>Ajout Commentaire lot (champ facultatif)</u><br/><u>Adresse, Ville, code postal passent d'obligatoire à facultatif</u><br/><u>Désignation produit passe de 50 à 255 caractères et du son type passe de NormalizedString à String pour retour chariot</u></p> <p><u>Modification du schéma XML message :</u><br/><u>Dans ALERTE REGLEMENTAIRE et</u><br/><u>ALERTE COMMERCIALE</u><br/><u>attribut Commentaire renommé Commentaire Instructions</u><br/><u>ajout attribut Commentaire Annexe</u><br/><u>élément NUMERO LOT est renommé LOT qui porte attributs</u><br/><u>Numero Lot (passe de 30 à 255 caractères),et passage du</u><br/><u>type NormalizedString à String pour retour chariot) , ajout</u><br/><u>des attributs Date Peremption, Commentaire.</u><br/><u>Elément EMETTEUR FABRICANT passe de 30 à 255</u><br/><u>caractères et du son type passe de NormalizedString à</u><br/><u>String pour retour chariot</u></p> <p><u>élément TOUS LOTS porte attribut Commentaire</u><br/><u>PRODUIT porte nouvel attribut group attgProduitAlerte, qui</u><br/><u>porte Designation bornée à 255 caractères.</u></p> <p><u>Dans REP COMMANDE et BON LIVRAISON, corrections</u><br/><u>de régressions :</u><br/><u>élément LIVREUR : attribut Societe borné à 30 car</u><br/><u>conformément à la spécification</u><br/><u>élément LIVREUR : attribut Etablissement borné à 30 car</u><br/><u>conformément à la spécification</u></p> <p><u>Modification du schéma enveloppe, corrections de</u><br/><u>régressions :</u><br/><u>Id Logiciel et Version Logiciel bornés à 30 car,</u><br/><u>conformément à la spécification</u></p> |
|------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## **1 INTRODUCTION**

Suite aux différentes directives gouvernementales et européennes, la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique a édicté 6 propositions permettant de faire évoluer le métier de grossiste-répartiteur dans la chaîne du médicament.

Parmi ces propositions, l'une concerne l'élaboration d'une stratégie de e-santé dans laquelle pourrait s'inscrire l'élaboration d'un nouveau protocole d'échange entre les officines et les répartiteurs.

Ce document a pour but de fournir les spécifications techniques du protocole d'échange de données informatisées entre officines et répartiteurs comprenant la formalisation des messages, la cinématique des échanges, la méthode d'acheminement et les règles d'utilisation du protocole de transport sélectionné.



## **2 BUT ET LIMITES DU NOUVEAU PROTOCOLE**

### **2.1 *Le pourquoi du nouveau protocole***

Suite à l'évolution de la codification des médicaments et des dispositifs médicaux vers une structure de codification de type EAN 13, le code produit passera de 7 caractères à 13 caractères (le code CIP sera encapsulé dans le code EAN).

Cette nouvelle codification a des répercussions importantes sur toute la chaîne de traitement informatique et les échanges entre officines et répartiteurs.

Par ailleurs, la pérennité du protocole P170/171 n'est pas garantie à long terme en raison de la nécessité d'utiliser un modem de faible vitesse (1200 bauds maximum) qui devient obsolète.

Ces bouleversements sont mis à profit pour moderniser les traitements informatiques et en particulier les échanges entre officines et répartiteurs.

### **2.2 *Exigences et limites du nouveau protocole***

Le nouveau protocole ne doit pas remettre en cause les systèmes d'informations existants et doit répondre aux exigences suivantes :

#### **2.2.1 Standard**

Dans la mesure du possible, le nouveau protocole s'appuiera sur les normes et standards du marché, en particulier les standards internet, permettant ainsi d'assurer la pérennité de la solution. Les travaux sont menés sans faire référence à un produit du marché.

#### **2.2.2 Extensibilité**

Le protocole doit permettre aux acteurs de définir ultérieurement des extensions au langage de base, sans altérer la compréhension des messages existants.

Les extensions doivent pouvoir être partagées entre les professionnels concernés, ou rester spécifiques à un répartiteur ou à un groupe de répartiteurs, permettant ainsi une différenciation de l'offre.

#### **2.2.3 Mode d'échange des messages**

Le protocole PharmaML est basé sur le modèle d'échange de message de type question/réponse, le protocole de transport sous-jacent étant http.

L'officine a toujours l'initiative de l'échange, un message ne véhicule au plus qu'une information fonctionnelle.

L'officine émet un message requête auquel le répartiteur répond par un message réponse.

#### **Notion de réponse par défaut et consultation de messages différés**

A la réception d'un message requête de l'officine, le répartiteur peut renvoyer une réponse immédiate réduite, en lieu et place de la réponse complète attendue, à l'image de ce qui se fait avec le protocole 170/171 pour la réponse à la commande.

L'officine a la possibilité de consulter ultérieurement la réponse complète du répartiteur via une requête spéciale dite requête de vidage dépôt. Cette requête permet également de consulter les messages non liés à un message requête de l'officine, à l'initiative du répartiteur : bon de livraison valorisé, information réglementaire ou commerciale urgente.

## **Formalisation des messages**

Les messages sont formalisés à l'aide du langage XML, et répondent à des structures définies dans des schémas XML propriétés de la CSRP.

### **2.2.4 Réglementation**

La réglementation ne nécessite pas l'introduction d'un partenaire tiers dans les échanges.

### **2.2.5 Périmètre des fonctionnalités couvertes par le protocole**

Le protocole doit permettre la transmission de documents relatifs à la gestion des commandes des pharmaciens, aux demandes d'information sur des produits, à la gestion des livraisons, à la gestion des inventaires, aux retraits et retours de produits et à la circulation d'information libre.

#### **Information sur la gestion des commandes**

- ☐ Transmission des commandes pharmaciens vers les répartiteurs, et de la réponse associée des répartiteurs vers les pharmacies,
- ☐ Demande d'information sur l'état d'une commande (OvR<sup>1</sup>),
- ☐ Transmission d'informations de suivi des commandes (RvO<sup>2</sup>),

#### **Information sur des produits**

- ☐ Transmission de requêtes relatives aux produits (OvR) et de la réponse associée du répartiteur vers le pharmacien (RvO),
- ☐ Transmission des informations réglementaires urgentes et d'alerte commerciale (RvO),

#### **Information sur la gestion des livraisons**

- ☐ Transmission de bon de livraison valorisé (RvO),
- ☐ Transmission de réclamations sur livraisons (OvR),
- ☐ Transmission de demandes de retours de produits du pharmacien et transmission de la réponse du répartiteur (acceptation ou refus) appelée bon de retour après examen de la demande par le répartiteur. (RvO)

#### **Information libre**

- ☐ Transmission d'informations libres du répartiteur vers les officines (OvR)
- ☐ Transmission d'informations libres des officines vers le répartiteur (RvO)

#### **Information sur les inventaires**

- ☐ Transmission des inventaires complets ou partiels de l'officine vers le répartiteur (OvR)
- ☐ Transmission des valorisations en retour (RvO)

### **2.2.6 Volumétrie prévisionnelle**

Aucune augmentation sensible de la volumétrie actuelle n'est envisagée.

---

<sup>1</sup> OvR : flux allant de l'Officine vers le Répartiteur

<sup>2</sup> RvO : flux allant du Répartiteur vers l'Officine



Le nombre de commandes restent inchangé pour le nouveau protocole, ce qui représente pour l'ensemble de la profession.

- Entre 4 500 000 et 5 000 000 lignes de commandes par jour en moyenne
- Entre 220 000 et 250 000 commandes par jour en moyenne
- De l'ordre de 1 000 000 à 2 000 000 de lignes de commande dans la demi heure de pointe
- De l'ordre de 50 000 à 100 000 commandes dans la demi heure de pointe.

Pour les demandes d'informations, réclamations : 2 000 000 d'appels entrants par mois pour l'ensemble des répartiteurs, ce qui fait 100 000 appels/jour.



### 3 MESSAGES APPLICATIFS

#### 3.1 Messages à l'initiative de l'Officine vers le Répartiteur

##### 3.1.1 Transmission des commandes

###### 3.1.1.1 Référence

- Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.

NB : ce code généré par le logiciel officine doit être unique sur une année au moins

- ☐ Type de commande : champ normé obligatoire pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)
- ☐ Code de la commande spéciale :
  - ☐ Obligatoire si commande spéciale
  - ☐ Interdit sinon
  - ☐ La codification est propre à chaque répartiteur
  - ☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- ☐ Code de la commande packagée :
  - ☐ Obligatoire si commande packagée
  - ☐ Interdit sinon
  - ☐ La codification est propre à chaque répartiteur
  - ☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions

NB 1 : une commande packagée est une commande composée d'une liste de produits prédéfinie dont chaque quantité de produit est prédéfinie. Le code de la commande packagée est utilisé pour identifier le package.

Le package s'entend comme une liste de produits à commander, assorti éventuellement de conditions commerciales particulières (prix, paiement, etc...). Le package peut être pré-assemblé et sera géré dans sa globalité, ou assemblé à la préparation chez le répartiteur. Dans le premier cas, les packages livrés sont complets, et le nombre de packages livrés pourra être inférieur au nombre de packages commandés selon les stocks de package. Dans le second cas, certains produits du package pourront manquer, et la réponse à la commande devra le dire explicitement

NB 2 : une commande spéciale est une commande avec des conditions commerciales et ou de livraison particulières spécifiques au répartiteur. Le code de la commande spéciale doit être précisé en entête de commande. Les lignes produits sont alors utilisés comme dans une commande normale.

Ex : commande destinée à alimenter un automate. Dans ce cas, le code de la commande spéciale devra permettre d'identifier la commande automate.

- ☐ Date de livraison souhaitée : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) : si absente, livraison à la prochaine livraison planifiée
- ☐ Commentaire général : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions



- ☐ Commentaire par rapport à la livraison : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

### 3.1.1.2 Lignes de détail

- ☐ Numéro de ligne commande : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même commande (maximum 10 000 lignes)
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- ☐ Quantité : champ obligatoire de type entier positif
- ☐ Code de livraison partielle de la ligne : champ booléen facultatif, valeur par défaut = oui
  - ☐ si 'oui' la quantité disponible est livrée,
  - ☐ si 'non' la ligne n'est livrée que si la quantité demandée peut être entièrement fournie
- ☐ Code de gestion d'un reliquat : champ booléen facultatif, valeur par défaut = non
  - ☐ Si 'oui' le reliquat d'une ligne non entièrement fournie sera livré dès que possible
  - ☐ Si 'non' le reliquat est ignoré
- ☐ Code de livraison d'un produit équivalent à la ligne : champ booléen facultatif, valeur par défaut = non

NB : Il ne s'agit pas de la livraison d'un produit remplaçant lorsque le laboratoire a supprimé un produit. Il s'agit d'autoriser le répartiteur à livrer un produit X équivalent au produit Y. Ex brosse à dent X à la place de brosse à dent Y. Il est bien entendu que dans le cas de produits « supprimés/remplacés par un autre », le répartiteur livrera le produit remplaçant sans instruction spécifique de la part de l'officine.

- ☐ Commentaire (texte libre descriptif) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions
- ☐ Peut être utilisé pour spécifier un complément de description du produit, lorsque le code produit n'est pas entièrement descriptif

NB : dans le cas d'une commande packagée, il ne peut y avoir qu'une seule ligne de commande. La quantité de cette ligne correspond au nombre de packages commandés.

NB 2 : Lorsque l'officine désire se procurer absolument un produit, elle doit, au niveau de la ligne de commande client, positionner l'élément Reliquat à Oui. C'est le répartiteur qui va gérer l'utilisation de cette information (Reliquat ou Procure).

Si sur une ligne de commande l'élément Reliquat est positionné à Oui et Code livraison partielle est positionné à Non, c'est l'ensemble de la ligne qui est en reliquat et qui sera livrée en totalité lorsque le produit sera disponible.

Un produit est modélisé à l'aide de 3 champs : type de codification, code, désignation. Le tableau ci-dessous donne les règles de gestion de ces 3 champs.



| Type de codification | Code Produit                                                                                            | Désignation du produit |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| CIP39                | Obligatoire :CIP sur 7 positions                                                                        | Facultatif             |
| EAN13                | Obligatoire : Code EAN sur 13 positions                                                                 | Facultatif             |
| CLAIR                | Obligatoire : code produit est à la valeur ZERO '0' (code sur 1 caractère non significatif en pratique) | Obligatoire            |
| SPECIALE             | Obligatoire : codification spécifique aux répartiteurs                                                  | Facultatif             |

Ce tableau étant général, on le retrouve dans le tableau 18 due chapitre « Tableaux de codifications CSRP ».

### 3.1.2 Demande d'information sur l'état d'une commande

#### 3.1.2.1 Référence

- ☐ Référence de la demande d'information client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- ☐ Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- ☐ Référence de la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions

#### 3.1.2.2 Lignes de détail

- ☐ N° ligne de la demande d'information : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même demande (maximum 10 000 lignes)
- ☐ N° ligne commande client : champ facultatif de type numérique
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.

### 3.1.3 Transmission de requêtes relatives aux informations produits

NB important : La demande d'information produit ne constitue en aucun cas une pré-commande, ni une pré-réservation, ni un devis. Elle permet d'obtenir une information produit valable uniquement au moment de la demande en évitant au pharmacien d'appeler son répartiteur. Toutefois des précisions sur la disponibilité des produits pourront être fournies par des commentaires.

#### 3.1.3.1 Référence

- ☐ Référence de la requête relative aux informations produits client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.

#### 3.1.3.2 Lignes de détail

- ☐ Numéro de ligne de la requête d'information produit : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 50 lignes)
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- ☐ Quantité souhaitée : champ obligatoire de type entier positif

### 3.1.4 Transmission de réclamations

#### 3.1.4.1 Référence

- ☐ Référence réclamation client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- ☐ Référence du document sur lequel se base la réclamation : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- ☐ Nature du document sur lequel se base la réclamation : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 2 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

#### 3.1.4.2 Lignes de détail

- ☐ Numéro de ligne de la réclamation : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 50 lignes)
- ☐ Numéro de ligne du document sur lequel se base la réclamation : champ facultatif de type numérique
- ☐ Motif de la réclamation : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 3 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

Pour chaque tableau des codifications, une tranche spécifique est réservée à chaque répartiteur.



- ❑ Action correctrice souhaitée : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 4 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- ❑ Produit facturé : Obligatoire dans le cas d'une livraison avec facturation, interdit sinon
  - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
  - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
  - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- ❑ Produit livré, Obligatoire si le produit facturé est différent du produit livré, Facultatif sinon
  - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
  - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
  - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- ❑ Quantité de produits faisant l'objet de la réclamation : champ de type entier positif obligatoire
- ❑ Quantité prévue : champ de type entier positif facultatif
- ❑ Quantité livrée : champ de type entier positif facultatif
- ❑ Quantité facturée : champ de type entier positif facultatif
- ❑ N lignes de prix unitaire (Facultatif) :
  - Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
  - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ❑ Commentaire (texte libre descriptif) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

### Tableau des informations fournies en fonction du motif de réclamation

Ce tableau récapitule les informations fournies dans le message en fonction du motif de réclamation .  
Les valeurs possibles pour le motif de réclamation sont libres et propres au répartiteur.

| Motif de réclamation                           | Produit non commandé | Erreur sur produit livré | Produit périmé | Casse | Retrait de lot | Produit non conforme | Quantité livrée erronée | Quantité facturée erronée | Prix erroné sans prix marqué | Prix public erronée | Motif propriétaire |
|------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|----------------|-------|----------------|----------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------|
| Information fournie                            |                      |                          |                |       |                |                      |                         |                           |                              |                     |                    |
| Quantité objet de la réclamation               | X                    | X                        | X              | X     | X              | X                    | X                       | X                         | X                            | X                   | ...                |
| Quantité prévue                                |                      |                          |                |       |                |                      |                         | X                         |                              |                     | ...                |
| Quantité livrée                                | X                    |                          |                |       |                |                      | X                       |                           |                              |                     | ...                |
| Quantité facturée                              | X                    |                          |                |       |                |                      | X                       | X                         |                              |                     | ...                |
| Prix pharmacien HT (PHAHT)                     |                      |                          |                |       |                |                      |                         |                           | X                            |                     | ...                |
| Prix public TTC indiqué sur la facture (PUBTC) |                      |                          |                |       |                |                      |                         |                           |                              | X                   | ...                |
| Prix public TTC indiqué sur la boîte (PTCBT)   |                      |                          |                |       |                |                      |                         |                           |                              | X                   | ...                |
| Code produit facturé                           |                      | X                        |                |       |                |                      |                         |                           |                              |                     | ...                |
| Code produit livré                             | X                    | X                        |                |       |                |                      |                         |                           |                              |                     | ...                |

### 3.1.5 Demande d'autorisation de retour de produits sur stock

#### 3.1.5.1 Référence

- Référence de la demande retour client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- ☐ Référence du document sur lequel se base la demande de retour : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
- ☐ Nature du document sur lequel se base la demande de retour: entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 2 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

#### 3.1.5.2 Lignes de détail

- ☐ N° ligne demande de retour : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 50 lignes)



- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- ☐ Quantité de produits faisant l'objet du retour : champ de type entier positif obligatoire
- ☐ Motif du retour : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 6 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- ☐ Prix public TTC (Obligatoire si prix marqué) :
  - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
  - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ☐ Commentaire (texte libre descriptif) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

### 3.1.6 Transmission d'information libre

#### 3.1.6.1 Référence

- Référence de l'information libre client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.

#### 3.1.6.2 Lignes de détail

- ☐ Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions

### 3.1.7 Transmission des inventaires officine

#### 3.1.7.1 Référence

- Référence de l'inventaire client : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : cette référence doit être unique, a minima sur l'année.
- ☐ Type de l'inventaire : champ de type alphanumérique normé obligatoire pouvant prendre les valeurs suivantes : COMPLET ou PARTIEL
- ☐ Date de l'inventaire : champ normé obligatoire de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

#### 3.1.7.2 Lignes de détail

- ☐ N° ligne de l'inventaire : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 10 000 lignes)
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- ☐ Quantité : champ de type entier positif obligatoire
- ☐ Nom fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions

☐ Produits codifiés :

- Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :
  - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
  - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- N lignes de taxe (Facultatif) :
  - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
  - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)

☐ Produits non codifiés (Type de codification produit CLAIR) :

L'officine indique soit les éléments d'achat (prix d'achat du pharmacien HT) soit les éléments de vente (Prix public TTC, Marge en % et taxes) : éléments d'achat et éléments de vente s'excluent mutuellement. :

- Eléments d'achat (Facultatif, interdit si les éléments de vente non renseignés)
  - Prix d'achat du pharmacien HT (Obligatoire si produit à prix marqué) :
    - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PHAHT
    - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Eléments de vente (Facultatif, à renseigner si les éléments d'achat ne sont pas donnés, obligatoire pour les produits à prix marqué)
  - Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :
    - Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
    - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
  - Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
  - N lignes de taxe (Facultatif) :
    - Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
    - Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)

### 3.1.8 Transmission d'un message d'erreur

☐ Statut de l'erreur : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 8 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

☐ Détail de l'erreur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions

La corrélation avec le message du partenaire Répartiteur, sur laquelle porte l'erreur est assurée par le champ de l'enveloppe « En réponse à » : ce champ porte la référence du message original du partenaire (plus précisément il reprend la valeur du champ enveloppe « Référence message » du message original du partenaire). Voir chapitres 4.1 et 4.3.3 .

## 3.2 Messages à l'initiative du Répartiteur vers l'Officine

### 3.2.1 Transmission de la réponse à la commande

#### 3.2.1.1 Référence

☐ Référence de la réponse à la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions

☐ Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa commande

☐ Référence de la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions

▪ Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

▪ Informations sur la livraison (Facultatif) :

☐ Société effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions

☐ Etablissement effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions

☐ Référence de la tournée : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions

☐ Date prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)

☐ Heure prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm) : la date est obligatoire si l'heure est fournie

☐ Type de commande : champ normé obligatoire pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)

☐ Code de la commande spéciale :

☐ Obligatoire si commande spéciale

☐ Interdit sinon

☐ La codification est propre à chaque répartiteur

☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions

☐ Code de la commande packagée :

☐ Obligatoire si commande packagée

☐ Interdit sinon

☐ La codification est propre à chaque répartiteur

☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions

### 3.2.1.2 Lignes de détail

- ☐ N° ligne de la réponse : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même réponse (maximum 11 000 lignes)
- ☐ N° ligne commande du client : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel client au moment de la commande
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit du produit commandé : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit commandé : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- ☐ Quantité du produit commandé qui sera livrée : champ obligatoire de type entier positif
- ☐ Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

NB : dans le cas d'une commande packagée, il peut exister 2 natures de réponse exclusive l'une de l'autre :

- soit une réponse par ligne de produits composant le package (dans ce cas, la réponse est la même que pour une commande normale ou spéciale
- soit une réponse globale pour le package complet (dans ce cas, il n'est pas nécessaire de préciser les champs Type de codification produit, Code produit et Désignation du produit ci-dessus)

☐ N lignes de prix (Facultatif, 10 lignes au maximum) :

- Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire

NB : L'élément « Prix pharmacien » s'entend brut hors calcul des remises.

L'élément « Prix public TTC » n'est renseigné que pour les produits à prix marqués.

- ☐ Si Produit commandé pas disponible dans la quantité demandée (Obligatoire si quantité livrée est différent de quantité commandée)
  - Code réponse : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 9 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
  - Additif (= Libellé de la réponse) : champ de type alphanumérique obligatoire borné sur 50 positions
  - Date d'effet : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de suppression du produit en cas d'existence d'un produit de remplacement, date d'interdiction de vente si la réponse produit est 'Vente interdite', etc....
  - Information sur la disponibilité- (Facultatif) :  
ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé  
ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement
    - Date prévisionnelle de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
    - Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)
    - ~~Quantité qui sera disponible du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas~~

disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement : champ facultatif de type entier positif

- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)

La valeur du code réponse utilisée en cas de produit de remplacement ou équivalent est précisée au paragraphe 3.3.9, à la suite du tableau 9 des codes réponse produit.

- Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.

NB : Dans le cas d'une réponse multiple, le corps du message réponse fournit les informations de la première livraison. Les éléments « Produit pas disponible dans la quantité demandée » sont utilisés pour préciser la seconde livraison (champs Date prévisionnelle de mise à disposition et Quantité ~~qui sera disponible~~, produit remplaçant/équivalent éventuel).

Dans le cas de livraisons supplémentaires (livraison du produit commandé en plusieurs tournées), des lignes de réponse supplémentaires sont créées en faisant référence à la ligne de commande, en précisant Quantité du produit commandé égale à ZERO et en renseignant les éléments « Produit pas disponible dans la quantité demandée » (champs Date de livraison et Quantité ~~qui sera disponible~~, produit remplaçant/équivalent éventuel).

### 3.2.1.3 Exemples

#### Exemple 1 :

Commande :      Produit A, Quantité commandée 15 (ligne 1)  
                      Produit B, Quantité commandée 20 (ligne 2)  
                      Produit C, Quantité commandée 9 (ligne 3)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 15, Référence ligne commande 1

Numéro ligne réponse 2 : Produit B, Quantité livrée 11, Référence ligne commande 2

Code Réponse : <valeur spécifique répartiteur indiquant que le produit sera livré plus tard>

Date prévisionnelle de mise à disposition : 12/09/03

Quantité ~~qui sera disponible~~ : 3

Numéro ligne réponse 3 : Produit B, Quantité livrée ZERO, Référence ligne commande 2

Code Réponse : <valeur spécifique répartiteur indiquant que le produit sera livré plus tard>

Date prévisionnelle de mise à disposition : 16/09/03

Quantité ~~qui sera disponible~~ : 6

Numéro ligne réponse 4 : Produit C, Quantité livrée 9, Référence ligne commande 3



Exemple 2 : Remplaçant

Produit A, quantité commandée 20. Le produit A est supprimé, remplacé par le produit B qui est livré en lieu et place.

Commande :     Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code Réponse : <Code indiquant que le produit commandé est supprimé définitivement> (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Quantité (livrée) : 20

Exemple 3 : Remplaçant

Produit A, quantité commandée 20. Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit B de remplacement est disponible.

Produit C, quantité commandée 17. Le produit C est non disponible et remplacé par le produit D qui est disponible.

Commande :     Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Produit C, Quantité commandée 17 (ligne 2)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 12, Référence ligne commande 1

Code Réponse : <Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement> (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Quantité ~~qui sera disponible~~ (et livrée) : 8

Numéro ligne réponse 2 : Produit C, Quantité livrée ZERO, Référence ligne commande 2

Code Réponse : <Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement> (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible (et livrée) : D



Quantité ~~qui sera disponible~~ (livrée) : 17

Exemple 4 : Equivalent livré

Produit A, quantité commandée 20. Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit A est non disponible, le produit B équivalent est disponible.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code Réponse : <Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement> (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Equivalent livré

Produit disponible : B

Quantité ~~qui sera disponible~~ (et-livrée) : 20

Exemple 5 : Equivalent proposé

Produit A, quantité commandée 20 (ligne 1). Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit A est non disponible,.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code réponse : <Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement> (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Equivalent proposé

Produit disponible : B

Quantité ~~qui sera disponible~~ : Néant (absence du champ)

Exemple 6 : Produit remplacé avec livraisons partielles

Produit A, quantité commandée 20 (ligne 1). Seuls 12 produits sont disponibles en stock. Le produit A est non disponible : remplacé par produit B pour une quantité 10, remplacé par produit B pour une quantité 2 sur une livraison ultérieure.

Commande : Produit A, Quantité commandée 20 (ligne 1)

Réponse à la commande :

Entête : Date livraison 11/09/03

Numéro ligne réponse 1 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1



Code réponse : *<Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement>* (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Quantité ~~qui sera disponible (livrée)~~ : 10

Numéro ligne réponse 2 : Produit A, Quantité livrée 0, Référence ligne commande 1

Code réponse : *<Code indiquant que le produit commandé est remplacé ou non livrable définitivement>* (exemple : 0003 - Ne se fait plus)

Type de remplacement : Remplaçant Livré

Produit disponible : B

Date prévisionnelle de mise à disposition : 12/09/03

Quantité ~~qui sera disponible (livrée)~~ : 2

NB 3 : Il peut arriver qu'une ou plusieurs lignes de commande client soient livrées par des dépôts différents. Dans ce cas, il peut y avoir autant de messages réponses complets (entête et corps) que de dépôts différents.

#### 3.2.1.4 Note sur caractère optionnel du champ référence commande client

Extrait du document CSRP « Communication 2220 », en date du 12 juillet 2004 relatif au caractère optionnel du champ référence commande client:

« Caractère optionnel du champ référence commande client dans le cadre de la réponse à la commande : dans la majorité des cas tous les répartiteurs sauront retourner cette valeur dans la réponse à la commande. Toutefois, dans le cas de deux commandes rapprochées dans le temps, les répartiteurs vont regrouper ces commandes dans un but d'optimisation logistique. Dans ce cas, la référence initiale des deux commandes est perdue chez certains grossistes. Il faudrait faire un gros travail dans la chaîne de traitement du répartiteur pour éviter ce problème. Dans ce cas exceptionnel, il faut que le logiciel officinal fasse un rapprochement par code CIP. »

### 3.2.2 Transmission d'informations de suivi de commande

#### 3.2.2.1 Référence

- ☐ Référence de l'information de suivi de commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa commande
- ☐ Référence de la commande client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa commande
- ☐ Référence de la commande répartiteur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
- ☐ Type de commande : champ normé facultatif pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)
  - ☐ Code de la commande spéciale :
    - ☐ Obligatoire si commande spéciale
    - ☐ Interdit sinon
    - ☐ La codification est propre à chaque répartiteur
    - ☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
  - ☐ Code de la commande packagée :
    - ☐ Obligatoire si commande packagée
    - ☐ Interdit sinon
    - ☐ La codification est propre à chaque répartiteur
    - ☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- ☐ Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

#### 3.2.2.2 Lignes de détail

- ☐ N° ligne du suivi : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même suivi (maximum 10 000 lignes)
- ☐ N° ligne commande client : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel officinal au moment de la commande
- ☐ Statut d'avancement de la commande : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 11 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- ☐ Libellé du statut d'avancement : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 50 positions
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- ☐ Quantité prévue : champ de type entier positif obligatoire
- ☐ Date de livraison prévue : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- ☐ Heure de livraison prévue : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

☐ Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

### 3.2.3 Transmission de la réponse à la requête informations produits

#### 3.2.3.1 Référence

- ☐ Référence de la réponse à la requête répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- ☐ Référence client de la requête : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa requête
- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

#### 3.2.3.2 Lignes de détail

- ☐ N° ligne de la réponse : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même suivi (maximum 50 lignes)
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- ☐ N lignes de prix (Facultatif, 10 lignes au maximum) :
  - Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
  - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- Disponibilité : Oui / Non / Autre
  - Si disponibilité = Non
    - Code réponse : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 9 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
    - Additif (= Libellé de la réponse) : champ de type alphanumérique obligatoire borné sur 50 positions
    - Date d'effet : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de suppression du produit en cas d'existence d'un produit de remplacement, , date d'interdiction de vente si la réponse produit est 'Vente interdite', etc....
    - Commentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions
    - Information sur la disponibilité ~~du produit~~ : (Facultatif)  
ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé,  
ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement
      - Date de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
      - Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

- Quantité ~~qui sera disponible du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement~~ : champ facultatif de type entier positif
- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)
- Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- Si disponibilité = Autre
  - Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions
  - Information sur la disponibilité ~~du produit~~ : (Facultatif)  
ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé,  
ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement
  - Date de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
  - Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)
  - Quantité ~~qui sera disponible du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement~~ : champ facultatif de type entier positif
- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)
  - Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
  - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
  - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.



Le tableau indiquant dans le cas où un produit n'est pas disponible, les codes de réponse possibles et les informations liées à chaque valeur du code réponse, est appliqué à la réponse à une demande d'information produit.

### 3.2.4 Transmission du bon de livraison valorisé (BLV)

Le BLV est le reflet de la livraison réalisée (contenu de la ou les caisses livrées, ou colis volumineux) et peut servir de support de vérification physique et financier. Dans la livraison, on peut avoir plusieurs commandes regroupées dont des commandes non passées via Pharma-ML. Pharma-ML permet de préciser à la ligne les références commande client et répartiteur

Le bon de livraison n'est pas une facture. Le client est responsable de son utilisation dans son système d'informations. Le bon de livraison est émis après la préparation de la commande au moment de l'édition de la facture.

Le BLV peut être :

- ☐ Soit un récapitulatif de l'ensemble de la livraison. Dans ce cas, le message BLV peut contenir plusieurs documents associés aux bacs livrés. Chaque ligne de livraison du BLV précisera la référence de ce document..
- ☐ Soit le reflet bac par bac (ou colis) cette implémentation présente un risque pour l'officine de ne pas recevoir la totalité des BLV de la livraison à un instant donné.

La référence client de la commande est la référence donnée par le client à la commande. Cette référence est toujours facultative dans le BLV. Si elle est renseignée au niveau de l'entête, elle n'est pas renseignée au niveau de la ligne. Inversement, si elle n'est pas renseignée au niveau de l'entête, elle pourra l'être au niveau de la ligne.

La référence répartiteur de la commande est la référence donnée par le répartiteur à la commande. Cette référence est toujours facultative dans le BLV. Si elle est renseignée au niveau de l'entête, elle n'est pas renseignée au niveau de la ligne. Inversement, si elle n'est pas renseignée au niveau de l'entête, elle pourra l'être au niveau de la ligne.

Le bon de livraison valorisé comporte :

- Données de l'entête générale du BLV
- Données de l'entête de valorisation (facultatif, P entêtes)
- Données de l'entête de livraison (facultatif, Q entêtes)
- Données par ligne de livraison (N lignes)
- Données lignes facturation complémentaires (N Lignes)
- Données commentaires
- Données des lignes total (n fois)
- Cumuls statistiques (N lignes, facultatives)

#### 3.2.4.1 Données de l'en-tête générale

- ☐ Référence du document : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : il s'agit du numéro de la livraison défini par le répartiteur, qui correspond à un regroupement de factures et ou un regroupement de Bons de Livraison.
- ☐ Numéro client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions (un identifiant du client existe dans le début du message)



- ☐ Nom du client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 50 positions
- ☐ Adresse de livraison du client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions
- ☐ Informations sur la livraison (Facultatif) :
  - Société effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
  - Etablissement effectuant la livraison : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
  - Référence de la tournée : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
  - Date prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
  - Heure prévisionnelle de la livraison : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

NB : La date doit être renseignée si on donne l'heure

L'heure est facultative, même si la date est précisée

- Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

#### **3.2.4.2 Données de l'en-tête de valorisation (N fois)**

- ☐ Référence du document : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : (il s'agit du numéro de facture défini par le répartiteur)
- ☐ Date de la facture : champ obligatoire normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- ☐ Heure de la facture : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

NB : La date doit être renseignée si on donne l'heure

L'heure est facultative, même si la date est précisée

- ☐ Des lignes de facturation complémentaires sont possibles. Cf sections suivantes plus loin.

#### **3.2.4.3 Données de l'en-tête de livraison (N fois)**

- ☐ Référence du document : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions : (il s'agit du numéro de bon de livraison valorisé défini par le répartiteur)
- ☐ Date du bon de livraison valorisé : champ obligatoire normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- ☐ Heure du bon de livraison valorisé : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)

NB : La date doit être renseignée si on donne l'heure

L'heure est facultative, même si la date est précisée

#### **3.2.4.4 Lignes de livraison (N lignes)**

Les lignes de livraison sont facultatives. En effet, Il doit être possible de n'envoyer que des lignes « compléments »

*Précision concernant le risque de mauvais calcul des quantités commandées par le logiciel officinal :*



Dans tous les cas, à l'intérieur d'un même BLV, les quantités commandées s'additionnent (quel que soit le niveau d'information donné en terme de numéro de commande et de ligne commande client ou répartiteur)

Exemple :

Commandes Client sur produit A :

C1, Ligne 1 (L1) : 20

C1, Ligne 2 (L2) : 12

C2, Ligne 3 (L3) : 40

Bon de Livraison Valorisé :

| <u>n° C/L</u> | <u>Qté cdée</u> | <u>Qté Livrée</u> | <u>Prix</u> | <u>Date de dispo</u> | <u>Qté qui sera <del>dispo</del> livrée</u> |
|---------------|-----------------|-------------------|-------------|----------------------|---------------------------------------------|
| C1 L1         | 11              | 11                | 10€         | -                    | -                                           |
| C1 L1         | 5               | 3                 | 11€         | 04/07/03             | 2                                           |
| C1 L1         | 4               | 0                 | 11€         | 12/07/03             | 4                                           |
| C1 L2         | 12              | 12                | 11€         | -                    | -                                           |
| C2 L3         | 40              | 0                 | 11€         | 12/07/03             | 40                                          |

- ☐ Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes de livraison
- ☐ Référence client de la commande : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 20 positions (= numéro attribué par le client à la commande)
- ☐ Référence client de la ligne de commande : champ de type entier facultatif attribué par le client à la ligne de commande
- ☐ Référence répartiteur de la commande : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 20 positions (= numéro attribué par le répartiteur à la commande)
- ☐ Référence répartiteur de la ligne de commande répartiteur : champ de type entier facultatif attribué par le répartiteur à la ligne de commande
- ☐ Type de commande : champ normé facultatif pouvant prendre les valeurs suivantes : normale, spéciale ou packagée)
- ☐ Code de la commande spéciale : facultatif
  - ☐ Interdit s'il ne s'agit pas d'une commande spéciale
  - ☐ La codification est propre à chaque répartiteur
  - ☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- ☐ Code de la commande packagée : facultatif
  - ☐ Interdit s'il ne s'agit pas d'une commande packagée
  - ☐ La codification est propre à chaque répartiteur
  - ☐ Champ de type alphanumérique borné sur 15 positions
- ☐ Code Canal de la commande : champ de type numérique normé facultatif sur 2 positions (voir tableau 12 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE. (C'est le produit livré, ou le produit commandé si rien n'est livré)



- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0. C'est le produit livré, ou le produit commandé si rien n'est livré.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire. (C'est la désignation du produit livré, (celle du produit commandé si rien n'est livré)
- ☐ N lignes de prix (Facultatif, 10 lignes au maximum) :
  - Code nature de prix : champ de type alphanumérique normé obligatoire sur 5 positions (Pharmacien HT, Catalogue HT, Public TTC, etc... voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
  - Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ☐ Indication produit remboursable : champ de type booléen facultatif normé : ce code indique si le produit est remboursable par la sécurité sociale. A noter que certains produits sont remboursables (TIPS) sans pour autant avoir de prix public TTC fixé. Valeur possible :
  - ☐ Oui = produit remboursable
  - ☐ Non = produit non remboursable
- ☐ Indication prix public fixé : champ de type booléen facultatif normé : ce code indique que le produit a un prix public fixé réglementairement. Le terme prix public fixé a été préféré à prix marqué car il est possible que dans l'avenir les vignettes disparaissent, et que pourtant le prix public reste fixé par voie réglementaire. Valeur possible :
  - ☐ Oui = prix public fixé
  - ☐ Non = prix public non fixé
- ☐ Quantité commandée restant à livrer prise en compte dans la ligne : champ de type entier positif facultatif



Exemple :

Commandes Client sur produit A :

C1, Ligne 1 (L1) : 20

Bon de Livraison Valorisé n°1 :

| <u>n° C/L</u> | <u>Qté cdée</u> | <u>Qté Livrée</u> | <u>Prix</u> | <u>Date de dispo</u> | <u>Qté qui sera <del>dispolivrée</del></u> |
|---------------|-----------------|-------------------|-------------|----------------------|--------------------------------------------|
| C1 L1         | 20              | 11                | 10€         | 04/07/03             | 9                                          |

Bon de Livraison Valorisé N°2 (au 04/07/03) :

| <u>n° C/L</u> | <u>Qté cdée</u> | <u>Qté Livrée</u> | <u>Prix</u> | <u>Date de dispo</u> | <u>Qté qui sera <del>dispolivrée</del></u> |
|---------------|-----------------|-------------------|-------------|----------------------|--------------------------------------------|
| C1 L1         | 9               | 9                 | 10€         | -                    | -                                          |

☐ Quantité livrée : champ de type entier obligatoire

☐ Quantité facturée : champ de type entier facultatif

☐ N lignes de taxe (Facultatif) :

☐ Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)

☐ Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)

☐ Pourcentage de remise sur facture (s'il y a lieu, et si ce n'est pas un montant fixe) : champ de type numérique avec 2 décimales facultatif

Code période à laquelle sera déduite la remise : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions : Valeur par défaut : Immédiate (= sur facture) si pourcentage de remise ou montant remise est indiqué (La codification est propre à chaque répartiteur)

☐ Catégorie produit pour remise : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 20 positions (La codification est propre à chaque répartiteur)

☐ Montant facturé HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif (C'est le montant HT remise déduite)

☐ Si produit commandé pas disponible dans la quantité demandée (Obligatoire si quantité livrée est différent de quantité commandée)

▪ Code réponse : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 9 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

▪ Additif (= Libellé de la réponse) : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 50 positions

▪ Date d'effet : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de suppression du produit en cas d'existence d'un produit de remplacement, , date d'interdiction de vente si la réponse produit est 'Vente interdite', etc.....

▪ Information sur la disponibilité ~~du produit~~ : (Facultatif)

ou bien du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé,

ou bien du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement

- Date de mise à disposition : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- Heure de mise à disposition : champ facultatif normé de type heure sur 5 positions (format : hh:mm)
- Quantité ~~qui sera disponible du produit remplaçant/équivalent si le produit commandé est remplacé, ou du produit commandé si ce dernier n'est pas disponible et ne fait pas l'objet d'un remplacement~~ : champ facultatif de type entier
- Produit de remplacement ou équivalent (Facultatif)
  - Type de remplacement : champ de type alphanumérique obligatoire normé sur 2 positions (voir tableau 10 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
  - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
  - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
  - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
  - Commentaire complémentaire : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

#### 3.2.4.5 Lignes de facturation complémentaire (N lignes)

Les lignes de facturations complémentaires sont facultatives.

- ☐ Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique. Cette ligne est rattachée à l'entête de valorisation, qui correspond au numéro de facture défini par le répartiteur.
- ☐ Code nature de facturation complémentaire : champ normé de type alphanumérique obligatoire (voir tableau 13 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- ☐ Désignation de la ligne de facturation complémentaire : champ de type alphanumérique facultatif borné sur 50 positions
- ☐ Montant facturé HT : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ☐ N lignes de taxe (Facultatif) :
  - ☐ Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
  - ☐ Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
  - ☐ Commentaires (N lignes)

Les lignes de commentaires sont facultatives.

- ☐ Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes de commentaires
- ☐ Libellé Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions



#### 3.2.4.6 Lignes Total (N fois)

Cette ligne est facultative Cette ligne est rattachée à l'entête de valorisation, qui correspond au numéro de facture défini par le répartiteur. A une entête de valorisation n'est rattachée qu'une seule ligne total.

##### ☐Données logistiques :

- ☐Nombre de bacs ou caisses livrés : champ de type entier positif facultatif
- ☐Nombre de lignes de produits livrées : champ de type entier positif facultatif
- ☐Nombre total d'unités livrées : champ de type entier positif facultatif
- ☐Poids brut total des produits livrés, en grammes : champ entier positif (Facultatif)

##### ☐Données totalisées par nature et taux de taxe (N Lignes facultatives)

- ☐Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
- ☐Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
- ☐Montant assiette HT de la Taxe : champ de type numérique avec 3 décimales positif facultatif
- ☐Montant de la Taxe : champ de type numérique avec 3 décimales positif obligatoire
- ☐Données totalisées par nature de taxe (Facultatif) : Groupe d'éléments répétés autant de fois que de natures de taxes différentes
  - ☐Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
  - ☐Montant total de la taxe : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ☐Montant total HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐Montant total des taxes, somme de toutes les taxes quelle que soit leur nature (TVA, taxe additionnelle locale, ...) : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐Montant total TTC : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐Montant à payer : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐Pourcentage d'escompte sur facture : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐Montant de l'escompte TTC : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐Montant à payer escompte déduit : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐Moyen de paiement : champ de type alphanumérique normé facultatif (voir tableau 14 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

NB : On peut rattacher un moyen de paiement à chaque échéance, ou n'en avoir qu'un seul pour toutes les échéances. Les moyens de paiement sont définis dans le tableau de codification des moyens de paiement.

##### ☐N Lignes d'échéance (Facultatif)

- ☐Numéro de ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même ligne d'inventaire (maximum 9 lignes)
- ☐Date d'échéance : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
- ☐Délai de paiement (Facultatif)

- ☐ Décalage départ (facultatif, absent signifie pas de décalage) : champ de type alphanumérique normé (voir tableau 15 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») :
- ☐ Nombre de jours : champ de type entier positif obligatoire (Zéro est utilisé pour le paiement comptant)
- ☐ Décalage arrivée (facultatif, absent signifie pas de décalage) : champ de type alphanumérique normé (voir tableau 15 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») :
- ☐ Valeur de l'échéance : champ numérique avec 2 décimales obligatoire
- ☐ Moyen de paiement de l'échéance : champ de type alphanumérique normé facultatif (voir tableau 14 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

### 3.2.4.7 Cumuls statistiques complémentaires (N lignes)

Ces lignes sont facultatives

- ☐ Code catégorie cumul statistique (spécialité remboursable, générique, ...) : champ de type alphanumérique non borné obligatoire (La codification est propre à chaque répartiteur, une tranche de codes pour chaque grossistes)
- ☐ Désignation de la catégorie : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions
- ☐ Date cumul : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) : signifie « cumul au »
- ☐ Période cumul (mois, trimestre, ...) : champ de type alphanumérique normé facultatif (voir tableau 15 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
- ☐ Date début du cumul : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) : (Facultatif dans le cas général, Obligatoire lorsque la nature de la période signifie « depuis une date »)
- ☐ Quantité cumul : champ de type entier positif facultatif
- ☐ Nombre de lignes cumul : champ de type entier facultatif
- ☐ Montant HT cumul : champ de type numérique à 3 décimales facultatif
- ☐ Montant TTC cumul : champ de type numérique à 3 décimales facultatif

## 3.2.5 Transmission du bon de retour

### 3.2.5.1 Référence

- ☐ Référence de la demande de retour client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa demande
- ☐ Référence bon de retour répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions identique
  - Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

### 3.2.5.2 Lignes de détail

- ☐ N° ligne demande retour : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel officinal au moment de sa demande de retour
- ☐ N° ligne bon de retour : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même bon de retour (maximum 50 lignes)



- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- ☐ Quantité acceptée pour examen (0 si aucune acceptée) : champ de type entier obligatoire
- ☐ Date d'effet : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de reprise limite
- ☐ Prix net HT de reprise (facultatif) :
  - ☐ Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à NETHT
  - ☐ Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ☐ Commentaire (texte libre pouvant entre autre fournir des informations sur les conditions de reprise) : champ borné facultatif de type alphanumérique sur 255 positions

### 3.2.6 Transmission d'informations réglementaires urgentes

Ce message ne supprime pas les documents officiels dans le cas d'un retrait relevant de la procédure d'« alerte sanitaire ».

Par « Alerte Sanitaire », on désigne le document :

*Information urgente à l'intention du Pharmacien ou de son remplaçant.*

Bien qu'aujourd'hui les seuls retraits de marché relevant de la procédure d'« alerte sanitaire » concernent un seul fabricant, le message prévoit la possibilité d'avoir plusieurs fabricants. Est décrit ci-après l'actuel « retrait réglementaire », avec un seul fabricant.

Pour éviter toute banalisation et confusion avec les retraits ou retours commerciaux, il est demandé dans le cas d'un bordereau d'« alerte sanitaire » de se rapprocher du format du document officiel pour tout affichage écran ou impression papier et ceci notamment en tenant compte de la couleur du bordereau officiel (cf ci-dessous).

ANNEXE 4

**INFORMATION URGENTE**  
A REMETTRE IMMEDIATEMENT AU PHARMACIEN  
OU A SON REMPLACANT

ALERTE N°

**ÉMETTEUR**  
LABORATOIRE :  
Adresse :  
Code postal :      Ville :

**DESTINATAIRE**  
PHARMACIEN :  
N° de tournée ou adresse, code postal et ville

**LIBELLÉ DU PRODUIT :**  
Code C.I.P. :      LOTS :

**INSTRUCTIONS**  
Nous vous demandons :  
1 - d'arrêter immédiatement la vente dans votre Pharmacie du ou des lots indiqués ci-dessus ☐ OUI ☐ NON  
2 - de renvoyer à votre Répartiteur tout le stock concerné ☐ OUI ☐ NON

MOTIF :

**CACHET de l'Officine**  
Traité le :  
par :

Adresse de l'Agence du Grossiste répartiteur  
ayant transmis le document :  
Le :

Le Laboratoire, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le Grossiste répartiteur pour saisir ces informations et les router à ses clients. La responsabilité du Grossiste répartiteur n'est pas engagée au-delà de ce mandat.

D'autre part, il est fortement recommandé par le groupe de travail officiel « alerte sanitaire » que le logiciel officinal prévoit :

- l'affichage et l'archivage informatique du bordereau d' « alerte sanitaire »
- l'impression obligatoire du bordereau d' « alerte sanitaire » avant de rendre possible la fermeture de la « fenêtre » d'affichage du bordereau,

La structure et longueurs des champs décrits ci-dessous ont été établies en respectant les indications fournies dans le document CSRP « Communication no 1649 », en date du 10 novembre 1999.

### 3.2.6.1 Référence

- ☐ Numéro d'alerte : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 30 positions
- ☐ Motif : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur ~~80~~ 1024 positions
- ☐ Clause de responsabilité : champ normé de type alphanumérique facultatif

Valeur actuelle : *Le laboratoire, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le Grossiste répartiteur pour saisir ces informations et les router à ses clients. La responsabilité du Grossiste répartiteur n'est pas engagée au-delà de ce mandat.*

- ☐ Désignation globale de l'ensemble des produits : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 128 positions
- ☐ Instructions réglementaires (Obligatoire)
  - Arrêt immédiat de la vente en Pharmacie : champ obligatoire de type booléen (O / N pas de valeur par défaut)
  - Commentaires instructions : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions

Commentaire annexe : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 2048 positions . Ce champ porte les informations d'annexe, par exemple les modalités de retour.

### 3.2.6.2 Lignes de détail

☐ N lignes d'émetteur fabricant (Obligatoire) :

- Nom du fabricant : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur ~~30~~ 255 positions
- Adresse du fabricant : champ de type alphanumérique borné ~~obligatoire~~ facultatif sur 128 positions
- Code postal du fabricant : champ de type alphanumérique borné ~~obligatoire~~ facultatif sur 10 positions
- Ville du fabricant : champ de type alphanumérique borné ~~obligatoire~~ facultatif sur 50 positions
- Pays du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 3 positions, valeur par défaut = FRA
- Instructions Fabricant (Obligatoire)
  - Renvoi au répartiteur du stock concerné : champ de type booléen obligatoire
  - Date d'effet : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de reprise limite
  - Commentaires : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions

▪ N lignes de Produit concerné (Obligatoire), 11 000 lignes produit maximum

- N° ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes Produit concerné (maximum 10 000 lignes)
- Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur ~~50~~ 255 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
- N lignes de lot (Obligatoire), non borné :
  - Numéro de lot : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 30 positions (la valeur 'TOUS' signifie tous les lots - cas où l'alerte désigne tous les lots sans exception)
  - Date de péremption du lot : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ). Champ non applicable si tous les lots sont concernés.
  - Commentaire : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 255 positions.

### 3.2.6.3 Traitement des cas limites

Il arrive que certaines informations réglementaires urgentes transmises par les autorités compétentes ne répondent pas toujours exactement à la description des données faite ci-dessus.

- Cas d'une information urgente sans numéro d'alerte. Dans des cas exceptionnels, une information urgente peut ne pas porter de numéro. Le champ Numéro d'alerte doit alors porter la valeur « ALERTE SANS NUMERO ».
- Cas d'une information urgente ne mentionnant pas de codes CIP ou EAN mais une famille ou une catégorie de produits. Exemple : alerte MED 01/A30, "tous les produits à base de Badiane".  
L'information urgente comprend alors une ligne produit unique, de type CLAIR, la description portant la mention officielle (dans l'exemple "tous les produits à base de Badiane")
- Cas d'une information urgente désignant un ensemble de lots sous une forme autre qu'une liste exhaustive de lots. Exemple sur l'alerte n° COS 04/A11 : il est spécifié « lots 436 et précédents ».  
L'information urgente comprend alors une ligne de lot unique, rattachée au produit concerné, le numéro de lot portant alors la désignation officielle des lots (dans l'exemple "lots 436 et précédents")
- Cas d'une information urgente ne mentionnant pas explicitement un ou des fabricant(s), mais désignant un groupe ou ensemble de fabricants. Exemple : alerte MED01/108/B12 dans laquelle le « fabricant » est désigné par « tous les fabricants commercialisant des produits à base de phénobarbital ». Dans ce cas, le champ 'Nom du Fabricant' porte la désignation officielle (ie dans l'exemple « tous les fabricants commercialisant des produits à base de phénobarbital ») et les champs Adresse, Code postal, Ville n'ont pas lieu d'être renseignés.

### 3.2.7 Transmission d'informations d'alerte commerciale

#### 3.2.7.1 Référence

☐ Numéro d'alerte : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions

☐ Motif : champ de type alphanumérique borné facultatif sur ~~80~~1024 positions

☐ Clause de responsabilité : champ normé de type alphanumérique facultatif

Valeur actuelle : *Le laboratoire, seul responsable des informations portées sur ce bordereau, a mandaté le Grossiste répartiteur pour saisir ces informations et les router à ses clients. La responsabilité du Grossiste répartiteur n'est pas engagée au-delà de ce mandat.*

☐ Désignation globale de l'ensemble des produits : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions

☐ Instructions (Obligatoire)

- Arrêt immédiat de la vente en Pharmacie : champ obligatoire de type booléen (O / N pas de valeur par défaut)
- Commentaires instruction : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions

Commentaire annexe : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 2048 positions . Ce champ porte les informations d'annexe, par exemple les modalités de retour.

#### 3.2.7.2 Lignes de détail

☐ N lignes d'émetteur fabricant (Obligatoire), (50 lignes fabricants maximum) :

- Nom du fabricant : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur ~~30~~255 positions



- Adresse du fabricant : champ de type alphanumérique borné obligatoire facultatif sur 128 positions
- Code postal du fabricant : champ de type alphanumérique borné obligatoire facultatif sur 10 positions
- Ville du fabricant : champ de type alphanumérique borné obligatoire facultatif sur 50 positions
- Pays du fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 3 positions, valeur par défaut = FRA
- Instructions Fabricant (Facultatif)
  - Renvoi au répartiteur du stock concerné : champ de type booléen obligatoire
  - Date d'effet : champ facultatif normé de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ) correspondant à la date de reprise limite
  - Commentaires : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions
- N lignes de Produit concerné (Obligatoire), 11 000 lignes produit maximum
  - N° ligne : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'un même groupe de lignes Produit concerné (maximum 10 000 lignes)
  - Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
  - Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
  - Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50-255 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, ce champ est obligatoire.
  - N lignes de lot (Obligatoire) :
    - Numéro de lot : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 30-255 positions (la valeur 'TOUS' signifie tous les lots — cas où l'alerte désigne tous les lots sans exception)
    - Date de péremption du lot : champ facultatif de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ). Champ non applicable si tous les lots sont concernés .
    - Commentaire : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 255 positions.

### 3.2.7.3 Traitement des cas limites

Il arrive que certaines informations d'alerte commerciales ne répondent pas toujours exactement à la description des données faite ci-dessus.

Ces cas limites et leurs traitements rejoignent ceux de l'information urgente réglementaire. Se reporter au §3.2.6.3 .

### 3.2.8 Transmission d'information libre

#### 3.2.8.1 Référence

Référence de l'information libre répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions

#### 3.2.8.2 Lignes de détail

- ☐ Commentaire : champ borné obligatoire de type alphanumérique sur 255 positions

### 3.2.9 Transmission de la valorisation des inventaires

#### 3.2.9.1 Référence

- ☐ Référence inventaire client : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 20 positions identique à la référence donnée par le client au moment de sa demande d'inventaire
- ☐ Référence valorisation d'inventaire répartiteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 20 positions
- ☐ Type de l'inventaire : champ de type alphanumérique normé facultatif pouvant prendre les valeurs suivantes : COMPLET ou PARTIEL
- ☐ Date de l'inventaire : champ normé obligatoire de type date sur 10 positions (format AAAA-MM-JJ)
  - Code devise : champ de type alphanumérique borné sur trois positions obligatoire si des prix ou des montants sont donnés

#### 3.2.9.2 N Lignes d'inventaire

- ☐ N° ligne du produit valorisé : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même valorisation (maximum 10 000 lignes)
- ☐ N° ligne inventaire du message inventaire officine : champ facultatif de type numérique correspondant au numéro de ligne généré par le logiciel officinal lors de la demande d'inventaire
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- ☐ Quantité valorisée : champ de type entier positif obligatoire
- ☐ N lignes de prix (Une ligne de prix est obligatoire : le prix d'achat Pharmacien HT – code nature PHAHT)
  - ☐ Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions (voir tableau 5 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)
  - ☐ Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ☐ Montant total au prix d'achat Pharmacien HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐ Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif
- ☐ Commentaires : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions
- ☐ N lignes de taxe (Facultatif) :

- ☐ Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
- ☐ Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)

### 3.2.9.3 *N Lignes de totalisation par taux de taxe*

Il s'agit de la totalisation de l'ensemble de l'inventaire uniquement pour les lignes valorisées par le répartiteur : 1 ligne par nature et taux de taxe

- ☐ Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)
- ☐ Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)
- ☐ Quantité totale : champ de type entier positif facultatif
- ☐ Montant global en prix d'achat Pharmacien HT : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif

### 3.2.9.4 *Valorisation globale*

- ☐ Nombre de références produit : champ de type entier positif obligatoire
- ☐ Quantité totale : champ de type entier positif obligatoire
- ☐ Montant total en prix d'achat Pharmacien HT : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire

NB : Les valorisations par taux de taxe et globale sont en principe utilisées pour l'inventaire complet.

Cas des produits non valorisés :

Liste des produits pour lesquels le répartiteur n'avait pas les informations de valorisation. Un code motif et un commentaire à la discrétion du répartiteur permettent d'en préciser la raison. Les informations transmises par l'officine dans son message inventaire sont retournées intégralement.

- ☐ N° ligne du produit non valorisé : champ facultatif de type numérique incrémental et unique au sein d'une même valorisation (maximum 10 000 lignes)
- ☐ N° ligne de l'inventaire : champ obligatoire de type numérique incrémental et unique au sein d'une même requête (maximum 10 000 lignes)
- ☐ Type de codification produit : champ obligatoire normé de type alphanumérique pouvant prendre l'une des valeurs suivantes : CIP39, EAN13, CLAIR ou SPECIALE.
- ☐ Code produit : champ obligatoire borné de type alphanumérique sur 20 positions. En cas de commande d'un produit en CLAIR, le code produit vaut 0.
- ☐ Désignation du produit : champ facultatif borné de type alphanumérique sur 50 positions.
- ☐ Quantité : champ de type entier positif obligatoire
- ☐ Nom fabricant : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 30 positions
- ☐ Produits codifiés :
- ☐ Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :
  - ☐ Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC
  - ☐ Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire
- ☐ Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif



☐ N lignes de taxe (Facultatif) :

☐ Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)

☐ Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)

☐ Produits non codifiés (Type de codification produit CLAIR) :

NB : L'officine indique soit les éléments d'achat (prix d'achat du pharmacien HT) soit les éléments de vente (Prix public TTC, Marge en % et taxes) : éléments d'achat et éléments de vente s'excluent mutuellement.

☐ Eléments d'achat (Obligatoire si éléments de vente non renseignés, interdit sinon)

☐ Prix d'achat du pharmacien HT (Obligatoire si produit à prix marqué) :

☐ Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PHAHT

☐ Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire

☐ Eléments de vente (Obligatoire si éléments d'achats non renseignés, interdit sinon)

☐ Prix public TTC (Obligatoire si produit à prix marqué) :

☐ Code nature de prix : champ de type alphanumérique obligatoire sur 5 positions fixé à PUBTC

☐ Valeur du prix : champ de type numérique avec 3 décimales obligatoire

☐ Marge en % : champ de type numérique avec 3 décimales facultatif

☐ N lignes de taxe (Facultatif) :

☐ Nature de la taxe : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 4 positions (voir tableau 7 dans la section « Tableaux de codification CSRP ») : ce code précise le type de taxe (exemple : TVA, taxe additionnelle locale, ...)

☐ Taux de la taxe : champ de type numérique en % avec 3 décimales obligatoire (exemple 19.600)

☐ Motif de non valorisation : champ de type numérique obligatoire normé inférieur à 9999 (voir tableau 16 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

☐ Commentaire : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 255 positions

### 3.2.10 Transmission d'un message d'erreur

☐

☐ Statut de l'erreur : entier positif normé obligatoire < 9999 (voir tableau 8 dans la section « Tableaux de codification CSRP »)

☐ Détail de l'erreur : champ de type alphanumérique borné facultatif sur 128 positions

La corrélation avec le message du partenaire Officine, sur laquelle porte l'erreur est assurée par le champ de l'enveloppe « En réponse à » : ce champ porte la référence du message original du partenaire (plus précisément il reprend la valeur du champ enveloppe « Référence message » du message original du partenaire). Voir chapitres 4.1 et 4.3.3 .

## 3.3 Tableaux de codifications CSRP

### 3.3.1 Tableau 1 : Codes réservés par répartiteur

| Société | De | A |
|---------|----|---|
|---------|----|---|



|                                                  |      |      |
|--------------------------------------------------|------|------|
| <i>Séquence non encore attribuée par la CSRP</i> | 1000 | 1099 |
| ALLIANCE SANTE                                   | 1100 | 1199 |
| CERP BRETAGNE                                    | 1200 | 1299 |
| CERP GUYANE                                      | 1300 | 1399 |
| CERP LORRAINE                                    | 1400 | 1499 |
| CERP MARTINIQUE                                  | 1500 | 1599 |
| CERP REUNION SIPR                                | 1600 | 1699 |
| CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE                     | 1700 | 1799 |
| CERP ROUEN                                       | 1800 | 1899 |
| COPHAGUY                                         | 1900 | 1999 |
| GROUPE OCP                                       | 2000 | 2099 |
| GPG SA                                           | 2100 | 2199 |
| PHARMAR                                          | 2200 | 2299 |
| PHOENIX                                          | 2300 | 2399 |
| SOREDIP REUNION                                  | 2400 | 2499 |
| SOPHARMA                                         | 2500 | 2599 |
| SPG GUYANE                                       | 2600 | 2699 |
| ORP                                              | 2700 | 2799 |
| <i>Séquence non encore attribuée par la CSRP</i> | 2800 | 9999 |

### 3.3.2 Tableau 2 : Natures de documents

| Code        | Signification / commentaire                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 0001        | Facture                                                      |
| 0002        | Bon de livraison                                             |
| 0003        | Bon de livraison valorisé                                    |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

### 3.3.3 Tableau 3 : Motifs de réclamation

| Code | Signification / commentaire                               |
|------|-----------------------------------------------------------|
| 0101 | Produit non commandé mais livré et/ou facturé             |
| 0102 | Produit livré différent du produit commandé et/ou facturé |



|             |                                                              |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 0103        | Produit périmé                                               |
| 0104        | Produit cassé                                                |
| 0105        | Retrait de Lot                                               |
| 0106        | Produit non conforme                                         |
| 0107        | Quantité Livrée erronée                                      |
| 0108        | Quantité Facturée erronée                                    |
| 0109        | Prix erroné sans prix marqué                                 |
| 0110        | Prix public erroné                                           |
| ....        | ....                                                         |
| 0999        | <i>Limite de la codification CSRP</i>                        |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

### 3.3.4 Tableau 4 : Actions correctrices

| Code        | Libellé action correctrice                                   |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 0001        | Facturation                                                  |
| 0002        | Livraison avec facturation                                   |
| 0003        | Livraison sans facturation                                   |
| 0004        | Reprise avec re-livraison (échange sans facturation)         |
| 0005        | Reprise sans avoir                                           |
| 0006        | Reprise avec avoir                                           |
| 0007        | Avoir sans reprise                                           |
| ....        | ....                                                         |
| 0999        | Limite de la codification CSRP                               |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

### 3.3.5 Tableau 5 : Natures de prix

| NaturePrix  | Signification / commentaire                                                                                        |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PHAHT       | Pharmacien Hors Taxe : prix d'achat hors taxe pour le pharmacien<br>Ce prix s'entend brut hors calcul des remises. |
| CATHT       | Catalogue Hors Taxe                                                                                                |
| PUBTC       | « Prix public TTC » ne concerne que les produits à prix marqués.                                                   |
| CALTC       | Prix public calculé en fonction des règles fournies par le pharmacien au répartiteur.                              |
| LPPR        | Base de remboursement (Liste des Produits et Prestations Remboursables, anciennement « TIPS »)                     |
| CSLTC       | Prix conseillé                                                                                                     |
| TFR         | Tarif Forfaitaire de Responsabilité                                                                                |
| NETHT       | Prix net Hors Taxe facturé au pharmacien                                                                           |
| PTCBT       | « Prix public TTC » marqué sur la boîte (utilisé dans la réclamation).                                             |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1)                                                       |



**3.3.6 Tableau 6 : Motifs de retour**

| <b>Code</b> | <b>Signification / commentaire</b>                           |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 0103        | Produit périmé                                               |
| 0104        | Produit cassé                                                |
| 0105        | Retrait de Lot                                               |
| 0106        | Produit non conforme                                         |
| 0111        | Accord commercial                                            |
| 0112        | Fabrication arrêtée (supprimée)                              |
| ....        | ....                                                         |
| 0999        | Limite de la codification CSRP                               |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

**3.3.7 Tableau 7 : Natures de taxe**

| <b>Code nature</b> | <b>Signification / commentaire</b>                           |
|--------------------|--------------------------------------------------------------|
| TVA1               | Taxe sur la Valeur Ajoutée                                   |
| 1000 à 9999        | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |



### 3.3.8 Tableau 8 : Codes d'erreur

| Code        | Signification                                                  | Remarque                                                                                                             |
|-------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 0001        | Enveloppe non conforme au protocole                            | Le message a été rejeté par le parser, il n'est pas conforme au schéma XML csrp-enveloppe.xsd.                       |
| 0002        | Message non-conforme                                           | Le message a été rejeté par le parser, il n'est pas conforme au schéma XML csrp-message.xsd.                         |
| 0003        | Version du protocole non supportée                             |                                                                                                                      |
| 0004        | Emetteur non identifié                                         |                                                                                                                      |
| 0005        | Erreur de destinataire                                         |                                                                                                                      |
| 0006        | Message ou service non référencé                               | Service non référencé ou non implémenté                                                                              |
| 0007        | Erreur doublon message et document                             | Message avec la même référence message et même référence document                                                    |
| 0008        | Erreur doublon document                                        | Référence message différente avec la même référence document                                                         |
| 0009        | Message doublon message et demande traitée                     | Pour des raisons commerciales, le répartiteur a traité le message malgré le bug côté officine.                       |
| 0010        | Message non traité pour cause de référence message non trouvée | Erreur applicable aux messages réponse, lorsque EN_REPONSE_A contient un identifiant non reconnu par le destinataire |
| 0011        | Message non intègre                                            | Erreur contrôle d'intégrité. Peut être préféré à un code réponse http 404 .                                          |
| 0101        | Demandeur inconnu                                              | Client non reconnu.                                                                                                  |
| 0102        | Demandeur non autorisé                                         | Client connu mais non autorisé.                                                                                      |
| 0103        | Message ou service non autorisé                                | Client qui demande un service auquel il n'a pas souscrit.                                                            |
| 0999        | Limite de la codification CSRP                                 |                                                                                                                      |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur                    | (voir tableau 1)                                                                                                     |

NB : Les erreurs codifiées CSRP sont subdivisées en deux classes :

- ☐ Classe 0000 -0100 : erreurs techniques : erreurs sur enveloppe, erreurs transport sur Id message, erreurs sur fonctions non référencée,
- ☐ Classe 0101-0200 : erreurs fonctionnelles

### 3.3.9 Tableau 9 : Codes réponse produit (réponse à la commande)

| Code        | Signification / commentaire                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 0001        | Produit Inconnu                                              |
| 0002        | Pas en Stock = Ne tenons pas                                 |
| 0003        | Ne se fait plus                                              |
| 0004        | Manque Fabricant                                             |
| 0005        | Manque rayon                                                 |
| 0006        | Retrait de produit                                           |
| 0007        | Non autorisé                                                 |
| ....        | ....                                                         |
| 0999        | <i>Limite de la codification CSRP</i>                        |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

Cas du produit remplaçant ou équivalent : le code réponse est l'un des codes de la liste suivante : 0002, 0003, 0004, 0005, 0006 .

### 3.3.10 Tableau 10 : Types de remplacement produit

| Code        | Signification / commentaire                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| RL          | Remplaçant Livré                                             |
| EL          | Equivalent livré                                             |
| EP          | Equivalent proposé                                           |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

### 3.3.11 Tableau 11 : Codes d'avancement de la commande

| Code        | Libellé  | Signification / Commentaire                                  |
|-------------|----------|--------------------------------------------------------------|
| 0001        | A faire  | Reçue, non traitée                                           |
| 0002        | En cours | Commande en cours de traitement                              |
| 0003        | Préparée | Commande préparée, est entrée dans le processus de livraison |
| 0004        | Annulée  | La commande a été annulée                                    |
| 0999        |          | <i>Limite de la codification CSRP</i>                        |
| 1000 à 9999 |          | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |



**3.3.12 Tableau 12 : Canaux de commande**

| Code | Signification / commentaire                  |
|------|----------------------------------------------|
| 01   | Saisie manuelle (commande téléphone, fax...) |
| 02   | Protocole 170 ou 171                         |
| 03   | PharmaML                                     |
| 04   | Extranet propriétaire                        |
|      |                                              |

**3.3.13 Tableau 13 : Codes nature de facturation complémentaire**

| Code        | Signification / commentaire                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| PORT        | Frais de port                                                |
| REMI        | Remise                                                       |
| AGIO        | Agios                                                        |
| ESCO        | Escompte                                                     |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

**3.3.14 Tableau 14 : Moyens de paiement**

| Code        | Signification / commentaire                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| CHQ         | Chèque                                                       |
| ESP         | Espèces                                                      |
| LCR         | Lettre de Change Relevé                                      |
| BOR         | Billet à Ordre Relevé                                        |
| PRV         | Prélèvement                                                  |
| VIR         | Virement                                                     |
| CBA         | Carte Bancaire                                               |
| TRN         | Traite Normale                                               |
| TRA         | Traite Acceptée                                              |
| MDA         | Mandat                                                       |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |



### 3.3.15 Tableau 15 : Codes période

| Code        | Signification / commentaire                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| JOUR        | Journalier ou jour                                           |
| HEBD        | Hebdomadaire ou semaine                                      |
| DECA        | Décade ou 10 jours                                           |
| QUIN        | Quinzaine ou 15 jours                                        |
| MENS        | Mensuel ou mois                                              |
| BIME        | Bimestriel ou bimestre                                       |
| TRIM        | Trimestriel ou trimestre                                     |
| QAME        | Quadrimestriel ou quadrimestre                               |
| SEME        | Semestriel ou semestre                                       |
| ANNU        | Annuel ou année                                              |
| DEPU        | Depuis une date                                              |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

### 3.3.16 Tableau 16 : liste Motifs de non valorisation

| Code        | Signification / commentaire                                  |
|-------------|--------------------------------------------------------------|
| 0001        | Produit Inconnu                                              |
| 0007        | Non autorisé                                                 |
| ....        | ....                                                         |
| 0999        | <i>Limite de la codification CSRP</i>                        |
| 1000 à 9999 | Codification propriétaire selon répartiteur (voir tableau 1) |

### 3.3.17 Tableau 17 : Codes répartiteur

| Code | Société                      |
|------|------------------------------|
| 11   | ALLIANCE SANTE               |
| 12   | CERP BRETAGNE                |
| 13   | CERP GUYANE                  |
| 14   | CERP LORRAINE                |
| 15   | CERP MARTINIQUE              |
| 16   | CERP REUNION SIPR            |
| 17   | CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE |
| 18   | CERP ROUEN                   |
| 19   | COPHAGUY                     |
| 20   | GROUPE OCP                   |
| 21   | GPG SA                       |
| 22   | PHARMAR                      |
| 23   | PHOENIX                      |
| 24   | SOREDIP REUNION              |
| 25   | SOPHARMA                     |
| 26   | SPG GUYANE                   |
| 27   | ORP                          |

### 3.3.18 Tableau 18 : Type de codification produit

Un produit est modélisé à l'aide de 3 champs : type de codification, code, désignation. Le tableau ci-dessous donne les règles de gestion de ces 3 champs.

| Type de codification | Code produit                                                                                            | Désignation du produit |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| CIP39                | Obligatoire : CIP sur 7 positions                                                                       | Facultatif             |
| EAN13                | Obligatoire : Code EAN sur 13 positions                                                                 | Facultatif             |
| CLAIR                | Obligatoire : code produit est à la valeur ZERO '0' (code sur 1 caractère non significatif en pratique) | Obligatoire            |
| SPECIALE             | Obligatoire : codification spécifique aux répartiteurs                                                  | Facultatif             |



## 4 SPECIFICATIONS DU PROTOCOLE

### 4.1 Cinématique des échanges

Ce chapitre décrit les échanges entre une officine et un répartiteur. Les diagrammes présentés ci-après formalisent les échanges entre acteurs.

C'est toujours l'officine qui a l'initiative d'ouvrir l'échange avec le répartiteur, en lui transmettant une demande de service, dans une requête POST http.

Autrement dit, le répartiteur ne peut pas 'pousser' de l'information vers l'officine, si celle-ci ne lui a pas au préalable fait une demande

Lorsque l'application répartiteur génère des messages de sa propre initiative, ces messages sont stockés dans le dépôt réservé à l'officine. L'application officine a la charge de soumettre une demande de vidage de dépôt pour les récupérer.

Chaque échange est piloté par des champs particuliers de l'enveloppe. L'enveloppe est décrite au §4.3.2 :

- Nature Action : qualifie le sens de la transmission et le type du message
- REF\_MESSAGE : identifiant du message émis
- EN\_REPONSE\_A : identifiant du message pour lequel le message émis est en réponse

Les cas d'utilisation au § 4.1.4 illustrent de manière détaillée l'utilisation des différents champs de l'enveloppe.

#### 4.1.1 Demande de service à l'initiative de l'officine

L'application officine a la charge de construire les messages et de décider de leur ordre d'émission vers le répartiteur.

#### **Demandes de service associées à Nature Action = REQ\_EMISSION**

Une demande de service correspond aux messages suivants :

- Commande
- Requête état commande
- Requête d'information produit(s)
- Réclamation concernant une livraison (commande)
- Demande de retour de marchandise
- Demande de valorisation d'inventaire
- Message libre
- Acquiescement de réception d'un message répartiteur
- Message d'erreur



### **Demandes de service associées à Nature Action = REQ\_RECEPTION**

- Acquiescement de réception d'un message répartiteur
- Message d'erreur
- Demande de vidage de dépôt

#### **4.1.2 Réponse à la demande de services par le répartiteur**

A réception d'une demande de services, le répartiteur peut renvoyer une réponse immédiate dite « FIN DE SERVICE » à l'image de ce qui se fait avec le protocole 170/171 pour la réponse à la commande.

Si pour n'importe quelle raison, le répartiteur n'est pas en mesure de répondre directement, il doit impérativement envoyer un message de type « FIN DE SERVICE ». Cela sous-entend qu'il a bien reçu la demande de services de l'officine et que la réponse sera disponible plus tard, l'officine devant procéder à un vidage de dépôt pour la récupérer.

NB : l'envoi d'un message « FIN DE SERVICE » par le répartiteur ne préjuge pas de la fin du traitement du message de l'officine par l'application répartiteur.

### **Réponses répartiteur associées à Nature Action = REP\_EMISSION**

- Réponse à la commande
- Réponse à la requête état commande
- Réponse à la requête d'information produit(s)
- Réponse à la demande de retour de marchandise
- Réponse à la demande de valorisation d'inventaire
- Réponse à une réclamation
- Validation de réception : message « Fin de service »
- Message d'erreur

Le champ de l'enveloppe « EN REPONSE A » doit obligatoirement spécifier la valeur de la référence message de la demande initiale de l'officine.

Tous les messages réponse précités peuvent avoir été stockés par le répartiteur dans la zone de dépôt, et sont donc potentiellement consultables par le service Demande de vidage.

### **Réponses répartiteur associées à Nature Action = REP\_RECEPTION**

- Réponse à la commande
- Réponse à la requête état commande
- Réponse à la requête d'information produit(s)
- Réponse à la demande de retour de marchandise
- Réponse à la demande de valorisation d'inventaire
- Réponse à une réclamation
- Validation de réception : message « Fin de service »
- Message d'erreur
- Bon de livraison valorisé



- Information réglementaire urgente
- Information commerciale urgente
- Message libre

#### **4.1.3 Demande de vidage de dépôt à l'initiative de l'officine**

Selon l'implémentation choisie, les messages seront générés à l'avance par l'application répartiteur et stockés dans un dépôt en attente d'une demande de l'officine ou générés directement en fonction du contexte applicatif à la réception de la demande officine. La demande de réception des messages est une demande de récupération des messages ce qui implique un transfert des messages stockés sur le serveur répartiteur vers le serveur officine.

Un acquittement est retourné par le logiciel officine pour signaler au serveur répartiteur que le message a été bien reçu et sauvegardé sur le serveur officine. Le serveur répartiteur a alors la charge de supprimer le message du dépôt. Ce mécanisme permet d'empêcher la récupération d'un même message par l'officine. Le mot dépôt dans le contexte de ce document signifie fonctionnellement groupe des messages destinés à une officine.

En pratique, pour récupérer un message de son dépôt, l'application officine envoie un message de type « VIDAGE » avec le champ Nature Action de l'enveloppe renseigné comme « REQ\_RECEPTION ».

Si le répartiteur n'a pas de message en attente, alors le répartiteur envoie un message de type « FIN DE SERVICE » contenant la référence du message de demande avec le champ Nature Action dans CSRP Enveloppe égal à "REP\_RECEPTION".

Si le répartiteur a des messages en attente, le répartiteur répond en émettant le premier message en attente avec le champ Nature Action dans CSRP enveloppe égal à "REP\_RECEPTION". Chaque répartiteur est libre de gérer l'ordre d'émission de ces messages en attente (chronologique, priorité). Chaque répartiteur définit également les règles de validité des messages en attente (exemple : purge immédiate après réception de l'acquittement de l'officine ou après un certain délai suivant l'acquittement de l'officine ) et à quelle échéance ils seront purgés si l'officine ne vient pas les récupérer

NB important : Un délai d'attente de 30 secondes minimum sera respecté par l'officine entre la fin d'un échange lié à une demande de vidage et une nouvelle demande de vidage.



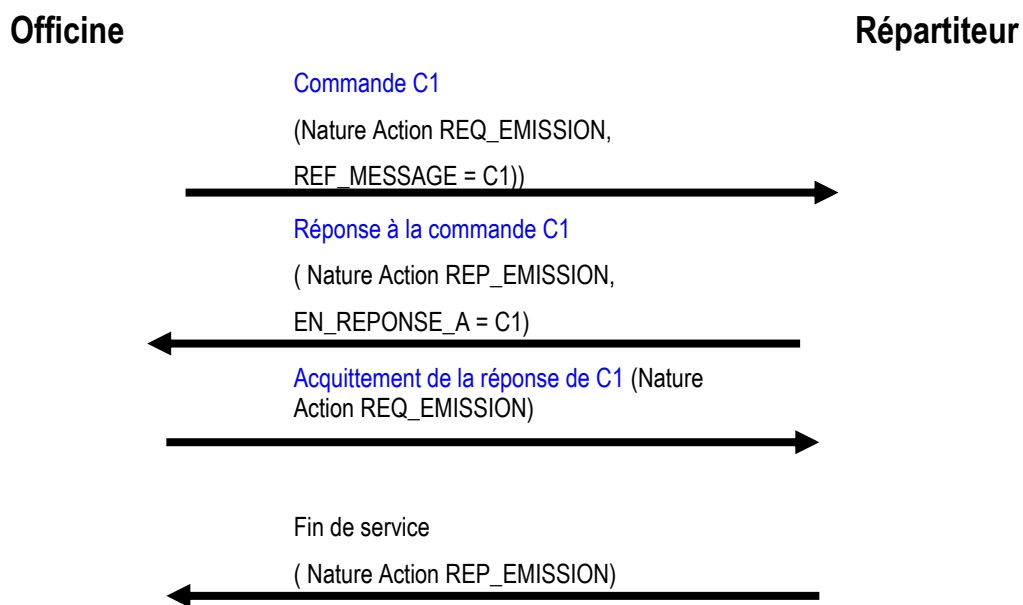
**Synthèse des échanges Officine - répartiteur**

Le tableau ci-dessous donne la combinatoire des réponses du répartiteur en fonction de la demande de service de l'officine :

| Message de type question             |   | Message de type réponse                                                                    |
|--------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commande                             | / | Réponse à la commande ou fin de service ou erreur                                          |
| Requête état commande                | / | Réponse à la requête état commande ou fin de service ou erreur                             |
| Requête d'information produit(s)     | / | Réponse à la requête d'information produit(s) ou fin de service ou erreur                  |
| Demande de retour de marchandise     | / | Réponse à la demande de retour de marchandise ou fin de service ou erreur                  |
| Demande de valorisation d'inventaire | / | Réponse à la demande de valorisation d'inventaire ou fin de service ou erreur              |
| Réclamation concernant une commande  | / | Réponse à la demande de réclamation ou Message libre ou fin de service ou erreur           |
| Message libre                        | / | Message libre ou fin de service ou erreur                                                  |
| Demande de vidage                    | / | 1 <sup>er</sup> message réponse en attente chez le répartiteur ou fin de service ou erreur |

#### 4.1.4 Cas d'utilisation

##### CAS 1 : L'officine passe une commande, le répartiteur répond à la commande et l'officine ne demande pas de réception de messages

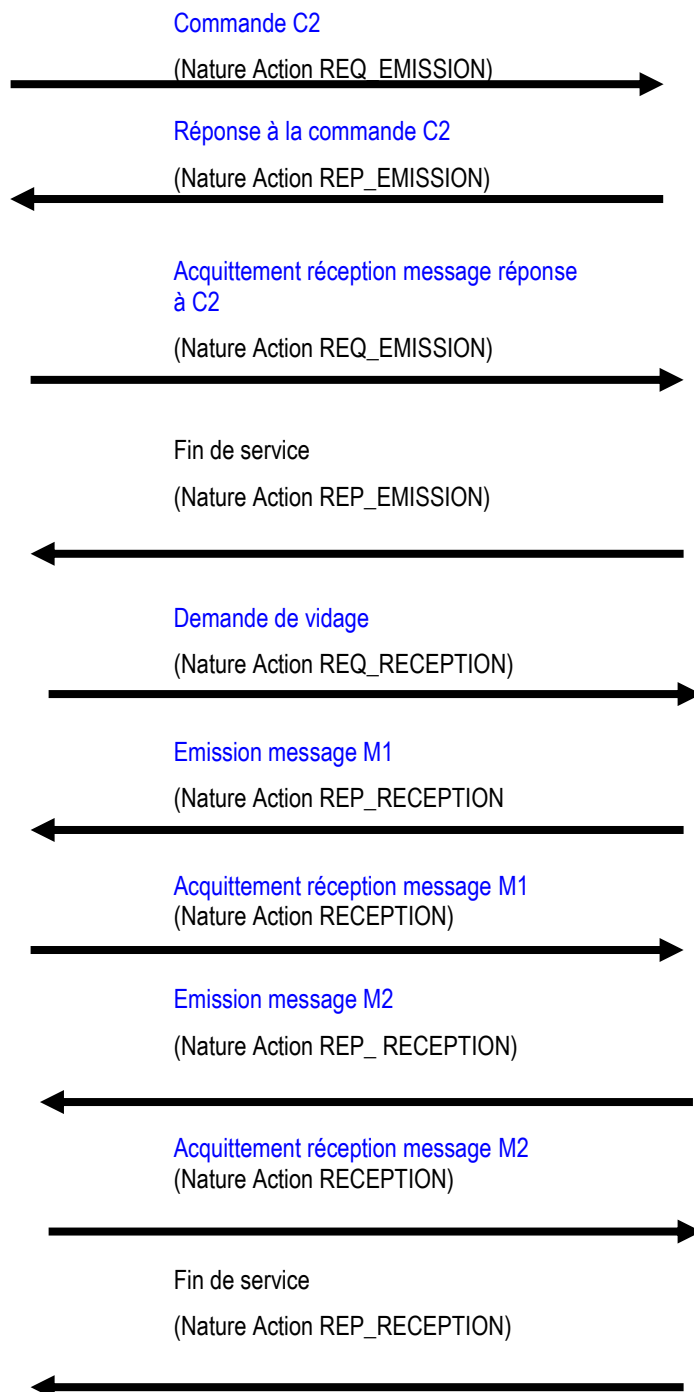




**CAS 2 : L'officine passe une commande, le répartiteur répond à la commande et l'officine demande la récupération des messages en attente.**

**Officine**

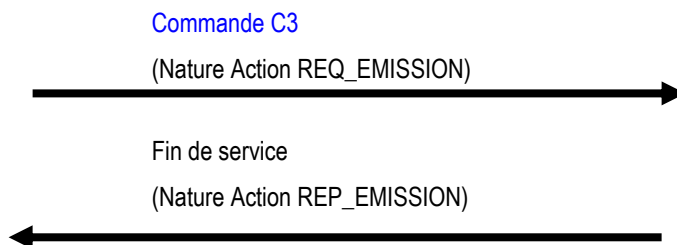
**Répartiteur**



**CAS 3 : L'officine passe une commande, le répartiteur n'est pas en mesure de répondre à la commande et l'officine ne demande pas la réception des messages en attente**

**Officine**

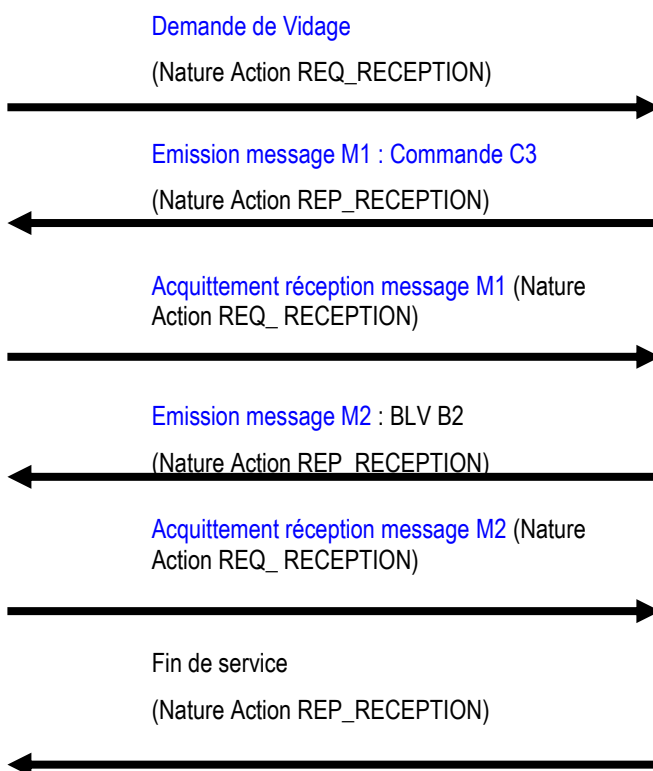
**Répartiteur**



**CAS 4 : L'officine demande au répartiteur s'il a des messages en attente pour elle et le répartiteur transmet les messages en attente (dans l'exemple réponse à la commande C3 et un BLV B2)**

**Officine**

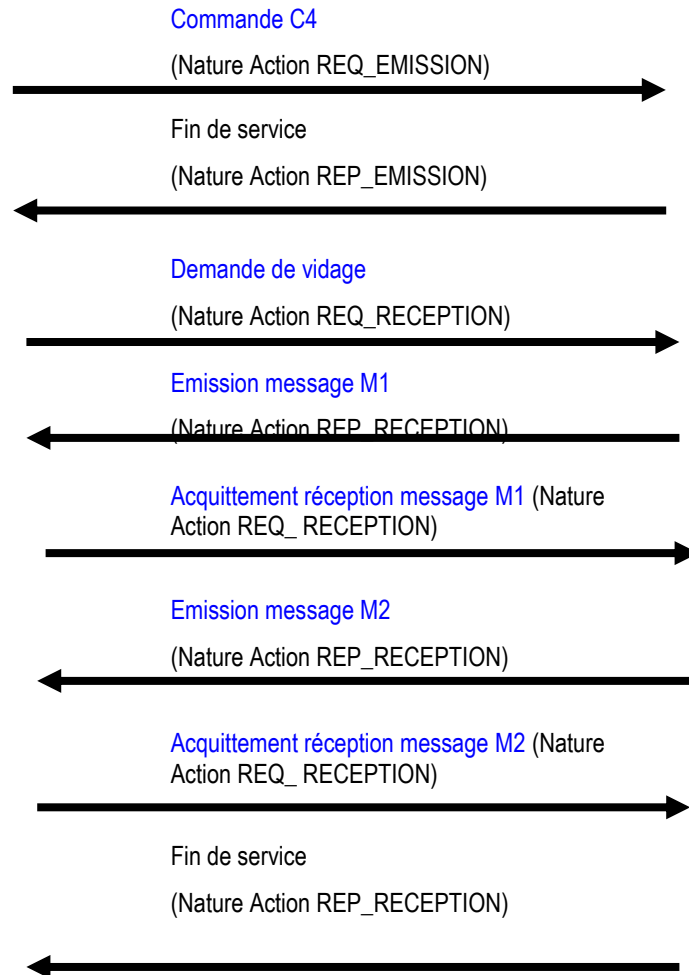
**Répartiteur**



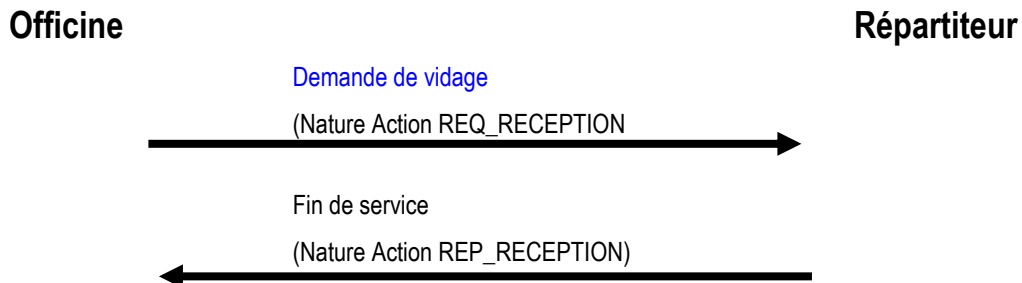
**CAS 5 : L'officine passe une commande, le répartiteur acquitte la commande mais n'est pas en mesure de répondre à la commande dans le délai imparti. L'officine demande la réception des messages.**

Officine

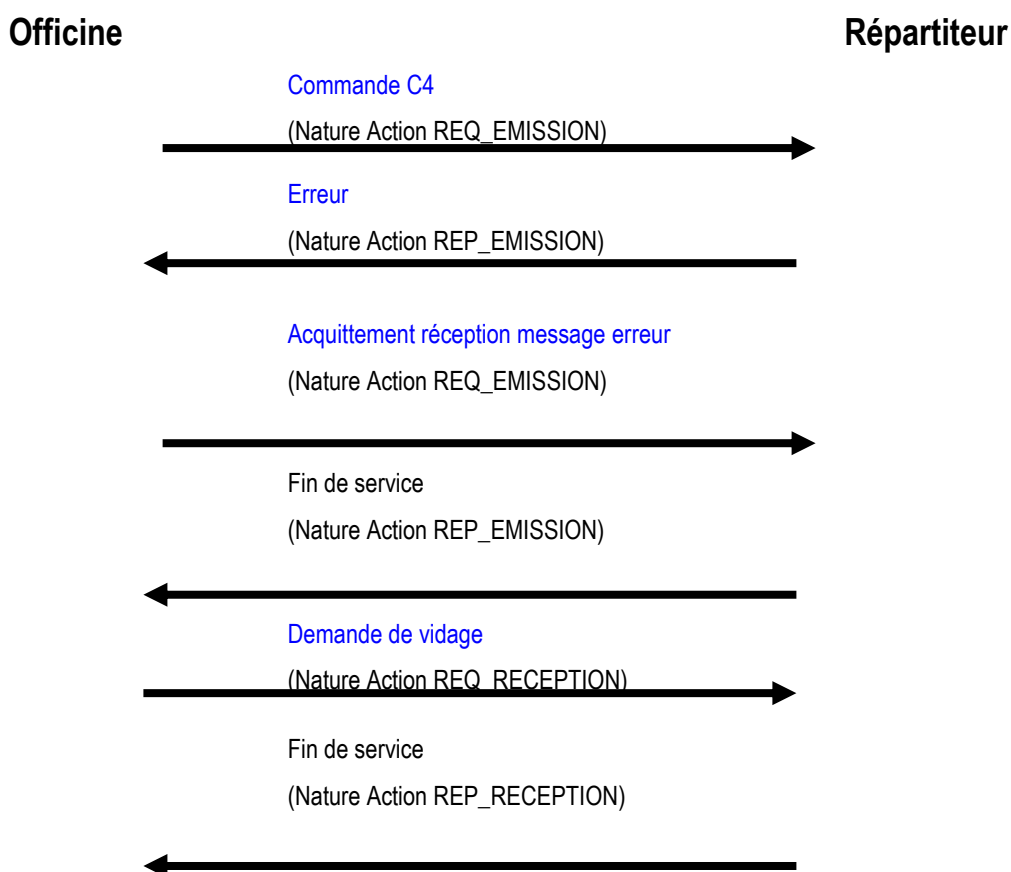
Répartiteur



**CAS 6 :L'officine demande au répartiteur s'il a des messages en attente pour elle et le répartiteur n'a pas de messages en attente**



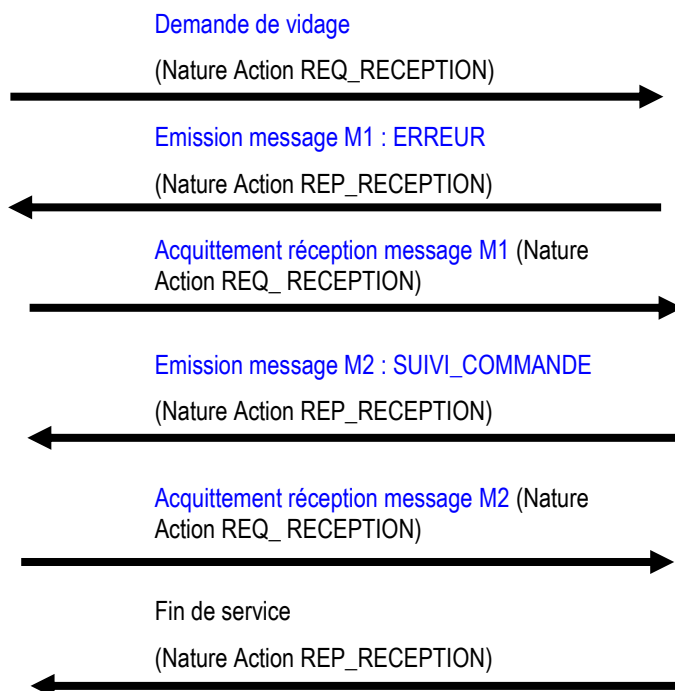
**CAS 7 :L'officine passe une commande que le répartiteur détecte comme invalide (exemple : syntaxe erronée, doublon). L'officine demande la réception des messages en attente mais le répartiteur n'a pas de messages en attente**



**CAS 8 : L'officine fait une demande de vidage, le répartiteur envoie les messages du dépôt, dont un est un message d'erreur.**

**Officine**

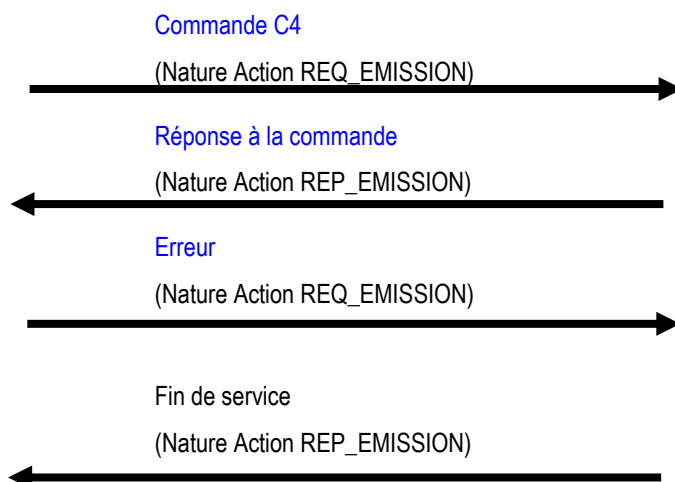
**Répartiteur**



**CAS 9 :L'officine passe une commande, le répartiteur envoie une réponse a priori correcte, l'officine retourne une erreur (exemple : syntaxe erronée, doublon).**

**Officine**

**Répartiteur**



#### 4.1.5 Actions en cas de rupture de transmission

Le répartiteur acquitte systématiquement une demande de service qu'il a reçu.

Si la demande n'est pas comprise du répartiteur, il envoie un message d'erreur.

Si la demande n'est pas acquittée par le répartiteur (a priori, non reçue), l'officine devra la renvoyer.

Si la réponse du répartiteur contient de l'information alors le champ Nature Action dans la CSRP enveloppe est égal à "REP\_EMISSION" et le corps du message contient la réponse au service.

Si la réponse du répartiteur est une fin de service alors le corps du message contient la référence du message acquitté et le champ Nature Action dans la CSRP enveloppe est égal à "REP\_EMISSION"

Dans le cas de non réponse du répartiteur à la demande de l'officine, l'officine réémet la demande à l'identique : même référence message et même contenu du message.

Après 3 essais infructueux (problème de joignabilité du serveur distant au niveau du protocole TCP), les logiciels d'officine devront automatiquement envoyer leur requête vers une deuxième adresse, dite de secours. Cela permettra aux répartiteurs de se prémunir d'un problème lié à un serveur d'applications PHARMA-ML ou plus probablement d'une coupure de l'accès Internet de ce serveur. La seule contrainte à la charge des répartiteurs est de garantir que les données du serveur primaire et du serveur de secours sont synchronisées pour éviter des problèmes de doublons ou de réponses erronées.

Les répartiteurs ne sont pas obligés de communiquer deux URL aux éditeurs de logiciels officinaux. Dans ce cas, en cas de défaillance du serveur primaire, la requête ne pourra aboutir.

Par contre, si le répartiteur donne deux URL, la SSII devra les implémenter selon le protocole défini ci-dessus.

Si le répartiteur reçoit 2 références message différentes, mais 2 références de documents (commande, BLV,...) identiques, le répartiteur considère qu'il s'agit du même document et le traite comme un doublon.

En cas d'erreur, il faut que l'officine fasse une demande de vidage pour récupérer le message qu'elle n'aurait pas reçu correctement et qui se trouve en attente chez le répartiteur.

Dans le cas de non réception de l'ACQUITTEMENT par le répartiteur, celui-ci conserve la réponse qu'il a préparée et la met à disposition de l'officine à la prochaine DEMANDE\_VIDAGE.

Dans le cas de non réception de FIN\_SERVICE du répartiteur, il n'y a pas d'impact. La transmission est considérée close par défaut par l'officine.

## 4.2 Sécurité

Le seul risque identifié concernant la sécurité est l'usurpation d'identité, surtout pour le répartiteur : commandes passées par un usurpateur avec conséquences fâcheuses sur les stocks et logistique du répartiteur, et commandes retournées par l'officine .

Aucun besoin de confidentialité n'a été identifié : PharmaML ne véhicule pas de données confidentielles telles que des données financières. Il n'a donc pas été jugé nécessaire de crypter les transmissions.

Pour répondre au besoin d'authentification et d'intégrité, une signature

HMD5 est transportée dans un header http spécifique, et permet au récepteur du message de vérifier son intégrité, et dans une certaine mesure d'authentifier l'émetteur.

Voir section 4.4.3 « Élément de contrôle » qui décrit les détails de l'implémentation.

## 4.3 Formalisation des messages

Ce chapitre décrit la structure des messages et la grammaire à utiliser pour formater les messages. La syntaxe XML ayant été choisie pour coder les messages, cette grammaire est présentée sous la forme d'un schéma XML. La spécification XML Schema est consultable aux URL suivantes :

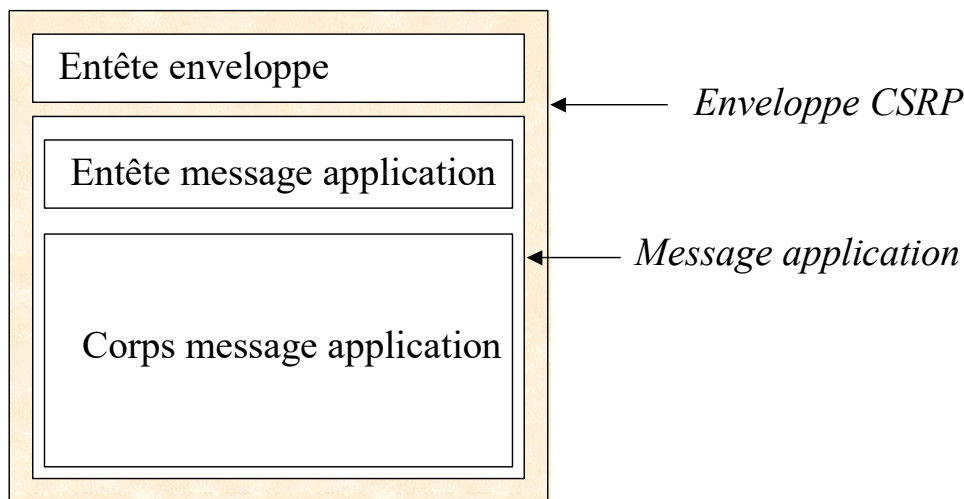
- <http://www.w3.org/TR/xmlschema-0/>
- <http://www.w3.org/TR/xmlschema-1/>
- <http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/>

### 4.3.1 Structure d'un message

Un message PharmaML est constitué d'une enveloppe encapsulant le message fonctionnel, ce dernier étant aussi dénommé message application car c'est lui qui porte les données métier. L'enveloppe contient les informations d'identification des partenaires, de routage et de cinématique.

Le message application contient les données métier applicatives proprement dites .

Enveloppe et message applicatifs sont tous deux structurés en deux parties : entête et corps .



#### 4.3.2 Schémas XML

La modélisation du message PharmaML est l'application d'un design pattern bien connu, décrit par exemple à <http://www.xmlpatterns.com/EnvelopeMain.shtml>.

L'enveloppe est modélisée par un schéma XML dédié dit schéma enveloppe.

Le message application est modélisé par un schéma XML dédié dit schéma message.

L'enveloppe encapsule le message application via un élément `<any>`.

##### 4.3.2.1 Namespaces

Deux espaces de noms sont associés respectivement aux deux schémas XML. Pour la première version de PharmaML, les namespaces sont les suivants :

pour le schéma enveloppe  $\Rightarrow$  `xmlns="urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe"`

pour le schéma message  $\Rightarrow$  `xmlns="urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message"`

Les namespaces sont intimement liés à la gestion des versions, cette dernière est décrite au § 5.1.

##### 4.3.2.2 Normes de nommage des schémas XML et conventions sur types de données

###### Normes de nommage

Les schémas répondent aux normes de nommage suivantes :

- Tous les noms d'éléments et d'attributs utilisent des caractères ASCII exclusivement (pas de caractères accentués français) ;
- Les noms des types simples sont préfixés par st ;
- Les noms des types complexes sont préfixés par ct ;
- Les noms des attributs groupe sont préfixés par attg ;
- Les noms des éléments sont intégralement en majuscules ;
- Les noms des attributs commencent par une majuscule ;
- Les noms des éléments et attributs sont en général explicites, en toute lettres. Les abréviations suivantes sont cependant utilisées :

- Nb\_ pour « Nombre de »
- Num\_ pour « Numéro de »
- VALOR\_ pour « Valorisation »
- INFOS pour « Informations »
- REF\_ pour « Référence »
- Cde\_ pour « Commande »
- REQ\_ pour « requête »
- REP\_ pour « réponse »
- Id\_ pour « identifiant »
- D'autres suffixes plus artificiels sont parfois utilisés au niveau des éléments. Ils permettent de différencier des éléments qui seraient homonymes si ces suffixes n'étaient pas présents (exemple : LIGNE\_N, PRIX\_LG, TAXE\_LV)
- Le caractère '\_' est utilisé pour séparer les mots élémentaires composant les noms des éléments et attributs, lorsque ces derniers représentent des noms composés ou expressions. Les adjectifs commencent obligatoirement par une minuscule, les noms par une majuscule. Exemples :
  - Quantite\_commandee, Prix\_public\_fixe
  - Num\_Ligne\_Client (pour numéro de ligne client)

### **Conventions sur les types**

Le type boolean est utilisé pour modéliser les champs de type Oui/Non de la spécification fonctionnelle (Oui=True, Non=False).

Les extensions de type sont proscrites, seules les restrictions sont autorisées.

Les groupes d'attribut et types simple nommés (simple types) sont privilégiés par rapport aux types complexes nommés (complex type).

Si un attribut admet une énumération de valeurs, le type de l'attribut est toujours String .

Il est recommandé que les schémas des versions différenciées répondent aux normes de nommage précitées.

#### **4.3.2.3 Schéma enveloppe**

Voir le fichier csrp-enveloppe-[specv4.8.xsd](#) fourni



csrp-enveloppe-spec  
v4.8.xsd

#### **4.3.2.4 Schéma Message**

Ce schéma décrit l'ensemble des messages applicatifs décrits au chapitre 3.

Voir le fichier csrp-message-[specv4.8.xsd](#) fourni



csrp-message-specv  
4.8.xsd

#### 4.3.2.5 Version différenciée : principes d'implémentation dans les schémas XML

Pour permettre aux répartiteurs d'implémenter une version différenciée tout en assurant une compatibilité ascendante avec le schéma PHARMA-ML, des attributs et des éléments libres (« Any ») sont présents au niveau de l'enveloppe et du message application.

Dans le schéma enveloppe, se trouve le point d'entrée suivant :

- attribut de l'élément CORPS :

```
<xsd:anyAttribute namespace="##other" processContents="strict"/>
```

Dans le schéma message, se trouvent symétriquement dans les éléments MESSAGE\_OFFICINE (message envoyée par l'officine au répartiteur) et MESSAGE\_REPARTITEUR (message envoyée par le répartiteur à l'officine), les trois points d'entrée suivants :

- élément de la séquence rattachée à ENTETE :

```
<xsd:any namespace="##other" processContents="strict" minOccurs="0" maxOccurs="1" />
```

- attribut de l'élément CORPS :

```
<xsd:anyAttribute namespace="##other" processContents="strict"/>
```

- élément de la séquence rattachée à CORPS :

```
<xsd:any namespace="##other" processContents="strict" minOccurs="0" maxOccurs="1" />
```

Tous les points d'entrée pré-cités peuvent être utilisés de manière indépendante et permettent ainsi d'intervenir à différents niveaux dans les schémas pour implémenter des extensions.

Les attributs « Any » sont prévus pour les extensions mineures, e.g. ajout d'un seul attribut pour des besoins particuliers. Les éléments « Any » sont prévus pour les extensions majeures .

Toute extension , qu'elle soit attribut ou élément, doit faire référence à un attribut/élément global d'un schéma spécifique dit schéma de la version différenciée ou encore schéma spécifique répartiteur. La directive *processContents="strict"* permet ainsi d'imposer la stricte conformité par rapport au schéma de la version différenciée.

Les règles de versionnement des schémas spécifiques répartiteur et des namespaces associés sont décrites au § 5.1.

#### Exemple d'utilisation de la version différenciée

L'exemple ci-dessous montre l'usage d'un schéma spécifique x42c, dont le namespace est "http://www.x42c.com/csrp/protocole/message/extension" afin d'insérer un élément spécifique dans le corps du message applicatif :

x42c:DEMANDE\_LISTE\_ENTREPOTS., cet élément étant défini en tant qu'élément global du schéma x42c

Un attribut spécifique est également utilisé dans le CORPS du message applicatif :

x42c:Version="3.12.P", x42c:Version étant défini en tant qu'attribut global du schéma x42c .



x42c-extension.xsd



ExempleExtensionPh  
armaML.xml

### 4.3.3 Description détaillée de l'enveloppe

L'enveloppe du message contient les informations communes à tous les types de messages fonctionnels (commande, requête info produit, ...) ou porte une action de cinématique.

L'enveloppe est commune aux messages fonctionnels officine et répartiteur, officine et répartiteur étant considérés comme deux partenaires banalisés.

L'enveloppe est constitué :

- D'une entête
- D'un corps

#### 4.3.3.1 Entête de l'enveloppe

- Nature Action : champ normé de type alphanumérique obligatoire avec 2 valeurs possibles
  - Si l'émetteur est officine :
    - REQ\_EMISSION : envoi d'un message fonctionnel vers le répartiteur (commande, inventaire, requête info produit)
    - REQ\_RECEPTION : envoi d'une demande de vidage de dépôt vers le répartiteur
  - Si l'émetteur est répartiteur :
    - REP\_EMISSION : envoi d'un message fonctionnel de réponse suite à une requête de l'officine OU à un acquittement de réception de message par cette dernière (message de fin de service cloturant l'échange avec l'officine)
    - REP\_RECEPTION : envoi d'un message fonctionnel de réponse OU d'un message de fin de service suite à une demande de vidage de dépôt de l'officine.
- Version du protocole : champ normé de type alphanumérique obligatoire sur le pattern nn.nn.nn.nn (fixé à 1.0.0.0 pour la première version du protocole PHARMA-ML). L'usage de ce champ est détaillé au §5.1 .
- Nom du logiciel de l'émetteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 30 positions
- Version du logiciel de l'émetteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 10 positions  
Nom et version du logiciel sont utiles pour des tâches éventuelles de débogage .
- Usage : champ normé obligatoire : P pour un message de type production, tout autre caractère pour un message de type test.
- Émetteur :
  - Nature partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique – 2 valeurs possibles seulement RE pour répartiteur, OF pour officine

- Code partenaire : champ facultatif sur 2 positions, obligatoire si nature du partenaire est RE (répartiteur), la valeur par défaut 00 est utilisée pour la nature partenaire OF (Officine).  
(voir tableau 17 dans la section « Tableaux de codification CSRP » pour le code partenaire de chaque répartiteur répertorié par la CSRP)
  - Identifiant partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique permettant d'identifier le partenaire
  - Nom et adresse du partenaire émetteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 128 positions.
  - Récepteur (structure identique à celle de Emetteur) :
    - Nature partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique – 2 valeurs possibles seulement RE pour répartiteur, OF pour officine
    - Code partenaire : champ facultatif sur 2 positions, obligatoire si nature du partenaire est RE (répartiteur), la valeur par défaut 00 est utilisée pour nature partenaire OF (Officine)  
(voir tableau 17 dans la section « Tableaux de codification CSRP » pour le code partenaire de chaque répartiteur répertorié par la CSRP)
    - Identifiant partenaire : champ obligatoire de type alphanumérique permettant d'identifier le partenaire
    - Nom et adresse du partenaire récepteur : champ de type alphanumérique borné obligatoire sur 128 positions.  
NB : le champ Nom et adresse n'est pas normé et a simplement une valeur informative qui trouve son intérêt dans le cas où le corps du message serait incohérent ou non exploitable. Les informations d'adressage permettraient alors au répartiteur d'identifier l'officine émettrice du message.
  - Référence du message application généré par l'émetteur : champ borné de type alphanumérique obligatoire sur 20 positions
  - Référence d'un message en réponse : c'est la référence à un message précédent du partenaire récepteur. : champ borné de type alphanumérique facultatif sur 20 positions.  
(voir le chapitre 5 – Cinématique des échanges). Remarques : ce champ est obligatoirement renseigné dans tout message émis par l'émetteur Répartiteur, ce champ est également obligatoirement renseigné dans un message de type erreur émis par l'émetteur Officine.
- NB : Chaque message (officine → répartiteur et répartiteur → officine) est identifié par une référence message qui doit être unique, a minima sur l'année. Ex : date+heure – AAMMJJHHMMSS
- Date et heure d'émission du message : champ facultatif normé de type date/heure à la précision seconde sur 19 positions (format AAAA-MM-JJThh:mm:ss)

#### 4.3.3.2 Corps de l'enveloppe

Le corps est

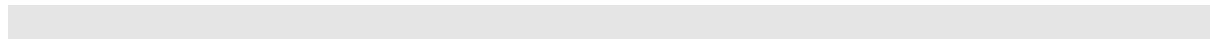
- ou bien un message fonctionnel
- ou bien une action de cinématique.
- ou bien une erreur.



Les actions de cinématique possibles sont :

- Si l'émetteur est officine : Acquittance, Vidage dépôt
- Si l'émetteur est répartiteur : Fin de service

L'élément erreur est réservé pour des cas d'erreur non prévus à ce jour.



#### 4.4 Règles de transport HTTP

Le protocole de transport de PharmaML est http. La version recommandée est la version 1.1 . Le message officine est transporté par une requête POST, le message de réponse du serveur répartiteur est transporté par la réponse à la requête POST.

De manière générale, que ce soit dans la requête ou dans la réponse, aucun entête http n'est détourné de sa fonction d'origine. Le protocole http est mis en oeuvre avec deux contraintes , portant respectivement sur les entêtes (entity headers) suivants :

- entête standard `Content-type`, cet entête porte le type de media Internet (Internet media type) du corps (body).
- entête spécifique (extension header) `Content-PharmaML`, cet entête permet au récepteur de contrôler l'intégrité du message, et dans une certaine mesure d'identifier l'émetteur.

Pour des raisons fonctionnelles évidentes, les réponses répartiteur ne doivent pas être mises en cache. En conséquence, les headers `Pragma` ou `Cache-Control` ne doivent pas être utilisés.

Les rfc fondateurs de http sont spécifiés aux URL <http://www.faqs.org/rfcs/rfc1945.html> pour la version 1.0 et <http://www.faqs.org/rfcs/rfc2616.html> pour la version 1.1 .

##### 4.4.1 Requête HTTP

La requête POST a en paramètre l'adresse URL du programme à appeler ainsi que la version du protocole HTTP utilisé (version 1.1 recommandée).

Deux entêtes http doivent être renseignés par le logiciel officine (en plus des entêtes imposés par http 1.1 si c'est la version utilisée) :

`Content-type` :            type de média du corps de l'entité . La valeur que doit porter cet entête est :  
                              `text/xml; charset="utf-8"`

`Content-pharmaML` :    Voir description au § 4.4.3

##### 4.4.2 Réponse HTTP

La réponse à la requête POST porte le code réponse. Ce code réponse est toujours 200, même lorsque le message porté est un message XML de type erreur.

Tout code réponse autre que 200 signifie qu'il y a eu erreur de transport, il est recommandé que le logiciel officine réemette alors sa requête au serveur répartiteur.

Comme pour la requête, un seul entête http doit être renseigné par le serveur du répartiteur (en plus des entêtes imposés par http 1.1 si c'est la version utilisée) :

Content-type : type de média du corps de l'entité . La valeur que doit porter cet entête est :  
text/xml; charset="utf-8"

Content-pharmaML : Voir description au § 4.4.3

#### **4.4.3 Elément de contrôle : header Content-PharmaML**

L'élément de contrôle est véhiculé sous la forme d'un entête corps http (entity header). Cet entête http est obligatoire si l'émetteur est une officine (ie dans la requête POST), et facultatif si l'émetteur est un répartiteur (ie dans la réponse POST).

Définition syntaxique de l'entête Content-PharmaML :

```
Content-PharmaML = "Content-PharmaML" ":" md5-digest  
md5-digest = <base64 de la signature128 bit MD5  
digest conformément au RFC 1864>
```

La valeur de l'entête md5-digest est une chaîne de caractères ASCII au format base64, d'une longueur maximale de 24, résultat de l'encodage base64 de la signature 128 bits produite par l'algorithme HMD5. La spécification HMD5 est consultable à l'URL <http://www.ietf.org/rfc/rfc1864.txt>

L'algorithme HMD5 est appliqué sur la concaténation de deux données suivantes, dans l'ordre strict suivant :

- Corps de l'entité http (entity body)
- Donnée secrète

Lorsque l'émetteur est une officine, la donnée secrète est une chaîne de 20 caractères constituée comme suit :

- 16 caractères : Identifiant du partenaire complété à droite par des caractères zéro '0' jusqu'à concurrence de la longueur 16
- 4 caractères laissés à la discrétion du répartiteur (« clé secrète » partagée entre le répartiteur et l'officine, non échangée par quelque flux protocolaire pharmaML que ce soit)

Lorsque l'émetteur est un répartiteur, la donnée secrète est l'identifiant partenaire du répartiteur.

Dans l'algorithme appliqué et décrit ci-dessus, les données clé secrète et identifiant partenaire sont encodées en UTF-8 (tout comme l'est la requête http). Il est recommandé que ces données soient en pratique des caractères ASCII, cela réduit tout risque d'interprétation ou de complexité d'implémentation du côté émetteur comme du côté répartiteur.

Dans le cas où le contrôle effectué par le serveur répartiteur est négatif (champ recalculé différent du champ reçu), ce dernier peut renvoyer un message d'erreur «Message non intègre» dans sa réponse POST, ou plus radicalement retourner un code réponse http 404 .

#### **4.4.4 Exemple d'échange HTTP**

L'exemple ci-dessous illustre le cas d'un envoi d'une requête PharmaML d'un logiciel à un applicatif serveur répartiteur localisé à l'URL [www.csrp.fr/ServicePharmaML](http://www.csrp.fr/ServicePharmaML). Cet exemple illustre en



outre l'usage de l'entête (optionnel) Content-Length, qui porte le nombre d'octets de l'entité corps.

```
POST /ServicePharmaML HTTP/1.1
Host: www.csrp.fr
Content-Type: text/xml; charset="utf-8"
Content-Length: nnnn
Content-PharmaML: uooqbWYa5VCqcJCbuyMBKqm1
```

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8">
```

```
<CSRP_ENVELOPPE...
```

```
HTTP/1.1 200 OK
```

```
Content-Type: text/xml; charset="utf-8"
```

```
Content-Length: nnnn
```

```
Content-PharmaML: ymBKqm1JCbuoqbYaW
```

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8">
```

```
<CSRP_ENVELOPPE...
```



## 5 EVOLUTIONS DU PROTOCOLE – GESTION DES VERSIONS

Ce chapitre traite de la gestion des versions de PharmaML sur la partie schéma XML. La partie transport http n'est pas abordée.

### 5.1 Règles de versionnement des schémas XML

Toute version du protocole PharmaML est identifiée de manière unique par la valeur de l'attribut `Version_Protocole` de l'enveloppe.

Une version PharmaML est composée de deux parties : une partie souche, commune à tous les répartiteurs, et une partie spécifique réservée à la différenciation répartiteur.

Formellement une version PharmaML est identifiée par la chaîne `AA.BB.XX.YY` :

- `AA.BB` correspond au numéro de la version souche de PharmaML (tronc commun à tous les répartiteurs) :
  - La partie souche est intimement liée à un couple de namespaces [schéma enveloppe csrp, schéma message csrp], ces namespaces étant déterminés par la CSRP et sont portés par les schémas XML CSRP correspondant ;
- `XX.YY` correspond à la partie spécifique répartiteur :
  - `XX` est le code répartiteur défini dans le tableau 17 dans la section « Tableaux de codification CSRP ».
  - `YY` correspond à un numéro de version du schéma du répartiteur `XX`.
  - Les valeurs `XX=0` et `YY=0` ne peuvent être exploitées de manière spécifique par les répartiteurs, elles identifient les versions communes.
  - La partie spécifique est intimement liée à un namespace unique choisi par le répartiteur, et porté par le schéma XML répartiteur lui-même.

Chaque valeur de version est ainsi associée :

- soit à un couple unique de namespaces [schéma enveloppe csrp, schéma message csrp] pour une version commune ;
- soit à un triplet unique de namespaces [schéma enveloppe csrp, schéma message csrp, schéma répartiteur] pour une version spécifique répartiteur. Il n'y a pas de règle imposée sur le nommage des namespaces répartiteurs. Un namespace doit simplement vérifier le principe d'unicité par rapport au schéma auquel il se rapporte.

La valeur `1.0.0.0` correspond à la première version du protocole PharmaML, elle est associée au couple [`urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe`, `urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message`] .

Le tableau ci-dessous illustre un scénario d'évolution de la version commune (seule la partie souche évolue) :

| Version  | Namespace Schéma Enveloppe csrp                        | Namespace Schéma message csrp                        |
|----------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1.0.0.0  | <code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe</code>     | <code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message</code>     |
| 1.01.0.0 | <code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe</code>     | <code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message-v01</code> |
| 1.02.0.0 | <code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:enveloppe-v02</code> | <code>urn:x-csrp:fr.csrp.protocol:message-v02</code> |

Note : il est peu probable que le schéma enveloppe soit l'objet d'évolutions futures.

Le tableau ci-dessous illustre un scénario d'évolution de la partie spécifique du répartiteur 20: une première évolution s'appuyant sur la version souche 1.0, une seconde évolution s'appuyant sur la version souche 1.02 .

| Version    | Namespace Schéma<br>Enveloppe csrp | Namespace Schéma<br>message csrp | Namespace Schéma<br>répartiteur 20         |
|------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------|
| 1.0.20.01  | Voir tableau ci-dessus             | Voir tableau ci-dessus           | <a href="#">urn:ocp:fr:ocppharmaML-v01</a> |
| 1.02.20.02 | Voir tableau ci-dessus             | Voir tableau ci-dessus           | <a href="#">urn:ocp:fr:ocppharmaML-v02</a> |

Ce nouveau protocole de transmission permet aux répartiteurs adhérents de la CSRP de partager un langage commun et d'interpréter de manière identique des messages formulés dans le langage Pharma-ML.

Pour autant, ce protocole ne doit pas interdire aux répartiteurs qui le souhaitent, de se différencier dans leur offre commerciale, et d'offrir des services nouveaux et/ou des compléments aux services de base décrit par Pharma-ML.

Ce double objectif de partage d'un standard commun et de différenciation commerciale est atteignable, dans la mesure où les règles énoncées ci-dessous sont respectées par chacun des acteurs.

## 5.2 Principes organisationnels de gestion des versions

### ☐ Différents types d'évolution

Il est possible d'ajouter soit un ou plusieurs nouveaux attributs soit un nouvel élément dans les schémas CSRP selon les modalités techniques décrites au chapitre consacré aux schémas XML.

Toute version différenciée se traduit par la fourniture par le répartiteur concerné à la CSRP d'un schéma spécifique.

### ☐ Principe de non détournement de la version officielle

Les répartiteurs s'engagent à ne pas détourner syntaxiquement ni sémantiquement le contenu de la version courante de Pharma-ML validée par la CSRP.

### ☐ Principe de la compatibilité ascendante

Toute version customisée de Pharma-ML doit être compatible avec la version courante validée par la CSRP. Ceci implique que tout message émis dans la syntaxe de ce schéma modifié doit pouvoir être décodé par un récepteur fonctionnant avec le modèle officiel de la CSRP sans provoquer d'arrêt de fonctionnement. De plus, les parties non différenciées du message doivent pouvoir être traitées et interprétées sémantiquement par ce récepteur.

### ☐ Principe de la déclaration obligatoire des évolutions

Les customisations apportées par un répartiteur à la version courante validée par la CSRP doivent être communiquées à la CSRP : le nouveau schéma XML différencié doit être intégralement communiqué sous forme électronique ainsi que son namespace. Un formulaire type est disponible pour l'établissement de la demande.



Il n'est cependant pas requis que le déclarant explicite l'usage commercial qui sera fait des extensions.

La déclaration doit se faire dans un délai de 2 mois avant la première utilisation en production du schéma différencié, permettant aux autres membres de prendre en compte les évolutions et d'en déterminer les impacts éventuels sur leurs systèmes.

Après examen de la demande, la version PharmaML résultante est officialisée par la CSRP (nouvelle valeur officielle de l'attribut Version\_Protocole de l'enveloppe, conformément aux règles décrites au § 5.1 ).

### **5.3 Diffusion des versions**

La CSRP diffusera les nouvelles versions auprès des répartiteurs et des officines.

#### **☐ Convergence du protocole**

Annuellement, la CSRP organisera avec les membres du comité informatique une revue du nouveau protocole afin de proposer la convergence de certaines fonctionnalités des versions différenciées dans une nouvelle version de base.

De plus, chaque membre de la CSRP pourra, s'il le désire, demander la tenue d'une réunion extraordinaire entre les membres du comité informatique afin de statuer sur une opération de convergence dont le caractère d'urgence ne saurait attendre la prochaine réunion annuelle.



#### 5.4 Formulaire de déclaration

|         |                                                          |      |
|---------|----------------------------------------------------------|------|
| N° Ref. | Déclaration de modification de schéma<br>XML «Pharma-ML» | CSRP |
|---------|----------------------------------------------------------|------|

##### 1 - Identification et description (à remplir par le déclarant)

|                                       |  |                                                    |  |
|---------------------------------------|--|----------------------------------------------------|--|
| Répartiteur                           |  | Demandeur                                          |  |
|                                       |  | Date de la<br>déclaration                          |  |
| Urgence                               |  | Date de mise en<br>1 <sup>ère</sup> production     |  |
| <b>Description du schéma XML :</b>    |  |                                                    |  |
| <b>Namespace associé au schéma :</b>  |  |                                                    |  |
| Version de référence<br>CSRP<br>AA.BB |  | Dernière version modifiée<br>(pour le répartiteur) |  |
|                                       |  | Nouvelle version<br>(pour le<br>répartiteur)       |  |

##### 2 – Enregistrement de la demande (à remplir par la CSRP)

|                   |  |             |  |
|-------------------|--|-------------|--|
| Réf. CSRP         |  | Statut      |  |
| Date de réception |  | Responsable |  |
| <b>Remarque :</b> |  |             |  |
|                   |  |             |  |

##### 4 - Décision (à remplir par la CSRP)

|                                      |                                   |                                   |                                  |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Décision                             | <input type="checkbox"/> Acceptée | <input type="checkbox"/> Différée | <input type="checkbox"/> Refusée |
| N° de version pour<br>implémentation |                                   | Date                              |                                  |



**Mises à jour le 10/01, le 14/02, le 26/03/08, le 16/04/08**

## **RECOMMANDATIONS**

### Généralités :

Conformément aux spécifications, il faut appliquer la bascule vers l'Url de secours en cas de dysfonctionnement de l'Url primaire.

Indiquer l'Id et la version du logiciel, et non la version du moteur de connexion.

### Tous messages :

Pour que le service aux pharmaciens soit optimum, les logiciels des SSII doivent traiter l'ensemble des informations transmises par le répartiteur, y compris l'ensemble des champs facultatifs.

Acquitter tous les messages conformes aux schémas prévus dans les spécifications.

### Codes retours :

Les codes réponses propriétaires correspondent à des services commerciaux qui ne peuvent être harmonisés pour tous les répartiteurs. Chaque répartiteur doit fournir la liste des codes propriétaires et leurs significations fonctionnelles correspondantes.

Pour que le service aux pharmaciens soit optimum, les logiciels des SSII doivent traiter l'ensemble des informations transmises par le répartiteur :

- Balise Info dispo - champs date, heure, quantité

- Balise produit remplaçant - champ type remplaçant, type codification, code produit et désignation.



## **DEMANDES D'EVOLUTION**

### Gestion version :

Ajouter le niveau de version dans le header http, dans l'entête « Content-PharmaML ».

Pour répondre au besoin de contrôle de la version logicielle, celle-ci sera transportée dans le header http d'entête, et permettra au récepteur du message d'effectuer les traitements correspondants à cette version.

### Définition syntaxique de l'entête Content-Version :

```
Content-Version    = "Content-Version" ":" version
version           = <00.00.00.00>
```

### **Evolutions sur « n » messages :**

Les balises « Normale », « Speciale », et « Packagée » sont supprimées et remplacées par un attribut « Type de commande » remonté dans la balise « Commande ».

Suite à la suppression de la balise « Speciale », un attribut « Code de commande » est remonté dans la balise « Commande ». Ce code Ajout d'un nouvel attribut « code éclatement » attaché à la balise « Commande ».

(Ce code correspond aux principaux emplacements de rangement dans l'officine. Exemple : Automate)

### Ceci concerne les messages suivants :

- Commande Officine
- BLV
- Suivi de commande



Réponse Info Produit :

Définition de la disponibilité – balise « Dispo » :

Le produit demandé ou son remplaçant est disponible au moment de la requête. Ceci sans engagement sur la quantité demandée.

La balise reprendra les mêmes attributs et sous balises de l'ancienne balise « Non Dispo », mais ne traitera pas l'indisponibilité totale d'un produit, traitée par la nouvelle balise « Non Dispo ».

Définition de la balise « Non Dispo » :

La balise « Non Dispo » indiquera une impossibilité de livrer le produit demandé, avec indication de codes réponses et commentaires.

Suppression de la balise « Autre » :

Le traitement de la balise « Autre » sera effectué par la nouvelle balise « Dispo ».

Réponse à la commande :

Commande Normale :

La balise « Indisponibilités\_N » est renommé « Dispo\_N » et reprend les mêmes sous balises et attributs que la nouvelle balise « Dispo » de la requête info produit. Ceci permet d'avoir la notion de prix sur les produits remplaçants.

Une nouvelle balise « Non Dispo\_N » est créée avec les mêmes infos que la balise « Non Dispo » de la réponse info produit.

Revoir structure du produit remplaçant.

Rajouter la balise prix dans la balise produit remplaçant pour être en accord avec la réponse info produit.

Commande :

Créer un nouvel attribut « critère d'éclatement de la ligne » pour permettre de gérer la ventilation de la commande selon des critères propres à l'officine. Par exemple, par plages géographiques de l'officine (robot...).

Les répartiteurs ne géreront pas les codes géographiques de l'officine.

Réponse info produit :

Voir l'utilité de la balise Autre.

Est-ce que les SSII implémentent correctement les réponses fournies dans la balise non dispo ou faut-il faire évoluer la balise autre avec les attributs complémentaires ?

Etudier l'intérêt de rendre commun les informations contenues dans les balises Non dispo et Autre.

Compléter l'information sur les produits remplaçants avec les informations d'indisponibilité et de remplaçant à l'identique de ce qui se passe dans réponse commande.



BLV :

Ajouter les champs nécessaires à la traçabilité :

Ces éléments seront ajoutés au niveau ligne en attribut optionnel, (Exemple 2 lots = 2 lignes)

Numéro de lot alpha numérique sur 20 positions

Date de péremption au format date de la norme PML : AAAA-MM-JJ.

Retours :

Demandes d'autorisation de retours produit sur stock, ajouter les champs nécessaires à la traçabilité ;

Transmission du bon de retour, ajouter les champs nécessaires à la traçabilité.

Ces éléments seront ajoutés au niveau ligne en attribut optionnel, (Exemple 2 lots = 2 lignes)

Numéro de lot alpha numérique sur 20 positions

Date de péremption au format date de la norme PML : AAAA-MM-JJ.

Erreur :

Ajout du type de référence et du N° de référence pour la gestion des erreurs.

(Exemple : Cde non traitée suite doublon, réclamation déjà reçue ....etc...)

-28 MAI 2008-

REPONSES ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION SUITE A LA SOLLICITATION DES  
SSII QUANT A LEURS SOUHAITS D'EVOLUTION DE LA NORME PHARMA-ML

**Identification des produits**

- Il serait pratique de pouvoir identifier un produit quelque soit le message par plusieurs codes. En effet, l'utilisation du <EAN13> pour véhiculer des CIP13 est un abus de langage car il y a déjà de nombreux produits avec un EAN13 différent du CIP13

**R : Révision des types de codification => CLAIR, SPECIALE, CIP7, ACL7, CIP13, ACL13 et GTIN**

- Pourquoi ne pas autoriser l'identification du produit par tous les codes possibles à partir du moment où au moins l'un des codes est renseigné

**R : La commission n'y est pas favorable**

**Validation de la commande**

- Les clients ont parfois des problèmes de commandes non validées car la validation de cette commande se fait par la non présence d'un fichier. Il serait préférable d'avoir un acquittement d'une commande

**R : Demande à préciser. Il existe un acquittement de commande (fin de service).**

- Ou alors de pouvoir mettre en place le message d'interrogation de l'état d'une commande

**R : Message à implémenter mais ne répond pas au point précédent.**

**Réponse requête info produit**

- La réponse dispo/non dispo est un peu light. Il serait bon de pouvoir utiliser les codes de disponibilités en réponse pour pouvoir être plus précis



R : cf bon usage de la norme v1.0 et évolution de la norme.

### ***Harmonisation des codes de disponibilité***

- Les codes de disponibilités ne sont pas harmonisés entre les répartiteurs

R : cf évolution de la norme

- Il serait bon de pouvoir les classer pour pouvoir réagir en fonction de la réponse. Nous les classons actuellement en 4 catégories :
  - Disponible : le produit sera livré
  - A suivre : le produit sera livré mais prochainement et ce n'est pas la peine de le recommander
  - Manquant : le produit ne sera pas livré mais il faut réessayer prochainement de le commander
  - Autres : aucune chance d'avoir le produit (ne se fait plus, ne tenons pas en stock, ...)

R : Ces points se déduiront dans la future évolution de la norme du traitement de l'intégralité des balises.

- A ce propos, il serait pratique d'ajouter un nouveau message permettant de lister les codes de disponibilité d'un répartiteur avec cette classification en catégorie. Par exemple, un répartiteur répond un code de disponibilité non connu du logiciel de l'officine alors le logiciel peut immédiatement demander au répartiteur la liste de ses codes avec leur classification pour une interprétation plus rapide. Ça permettrait d'être plus réactif en cas de modification des codes de disponibilités (cas de CERP Bretagne Nord l'année dernière). Il est plus facile d'obtenir une liste par un message que de déployer une mise à jour de logiciel chez tous les clients.

R : La commission n'y est pas favorable

### ***Liste des messages supportés***

- De la même manière, on pourrait aussi demander à un répartiteur la liste des messages qu'il supporte

R : La commission transmettra prochainement un document reprenant les messages supportés.

- On pourrait également demander la liste des natures de prix

R : La commission transmettra prochainement un document reprenant les messages supportés.

### ***Bon de livraison valorisé***

- L'apparition du Datamatrix va apporter une grande traçabilité. Si toutes ces informations de lot et de péremption pouvaient être dans le BLV, ce serait pratique car beaucoup de nos clients font confiance à cette quantité théorique livrée et ne comptent donc plus les boîtes

R : Prévu dans la v2

### ***Commande***

- Pour les clients avec automate ou robot, il serait souhaitable au sein d'une même commande de pouvoir demander la distinction des produits destinés à l'automate ou robot afin qu'ils soient livrés dans des bacs différents. Cette distinction pourrait même être étendue à des lieux de stockage différent (Réserve, cave, grenier, ...)

R : Prévu dans la v2

### ***Harmonisation entre répartiteurs***

- - des codes de réponses à la commande (table spécifique pour OCP, Alliance, ...)

R : cf évolution de la norme ci-dessus



- - de la quantité réellement délivrée à prendre en compte en cas de manquant partiel, remplacement, ...: qté disponible, qté livrée, ...

**R : Demande à préciser.**

- - en commande utilisation de la balise commentaire\_general : nous l'utilisons pour stocker le numéro de commande interne du pharmacien, (REF\_cde\_client contenant une référence commune à tous les messages Pharma-ml (info produits, et autres messages) Nous l'avons retirée à la demande de l'OCP qui imprimait des pages entières quand cette référence était renseignée. Si pas d'harmonisation possible, peut-on prévoir l'adjonction facultative cette balise, en émission et en réception de commande (REQ\_EMISSION et REP\_EMISSION)

**R : Demande à préciser.**

### ***Répondre à l'information produit en fonction de la quantité demandée***

j'ai des remarques de mon propre pharmacien (ainsi que d'autres à notre Service Clients) sur le peu de fiabilité des réponses info produit. Certains - et non des moindres - se permettent de répondre positivement à une info produit en se basant sur la seule présence du produit dans leurs stocks en ignorant donc la quantité demandée par le pharmacien. L'argument des répartiteurs est de dire qu'ils peuvent très bien répondre à l'info produit en tenant compte de la quantité mais que les stocks peuvent très bien varier dans les 3 secondes qui suivent (suite à une commande d'une autre pharmacie). Je comprends l'argument mais je pense que ce serait tout de même le moindre mal que de répondre en fonction de la quantité réellement présente car pour l'instant le pharmacien reçoit une information non vérifiée au regard de ce qu'il a demandé et court d'autant plus le risque que l'on vient de mentionner. Ma demande consiste donc à ajouter un champ "Quantite\_dispo" obligatoire dans la réponse info produit.

**R : La commission diffusera un document reprenant la manière dont chacun des GR traite le message.**

### ***Références commandes officines***

le protocole a initialement été pensé de façon à rendre pas mal de champs facultatifs pour les répartiteurs. Cela complique par exemple grandement le traitement des réponses par les logiciels en officine. Une amélioration notable pour les logiciels en officine serait de rendre obligatoires les références aux numéros de commandes et aux numéros de lignes de commandes dans les réponses des répartiteurs ainsi que le champ "Quantité" dans les balises "INFOS\_DISPO" (cas des manquants et remplaçants). S'agissant des numéros de commandes et des numéros de lignes de commandes, cela ne devrait pas vraiment poser de problème puisque c'est déjà ce qui se passe dans la pratique => pourquoi permettre de telles sources d'ambiguïtés quand personne ne les utilise ?

**R : La remarque concernant la ref commande sera prise en compte dans la v2**



## **GESTION DU CHANGEMENT DE VERSION**

Le répartiteur doit pouvoir traiter les versions N-1 et N, ceci avant le basculement de la version des logiciels officinaux.

Le logiciel officinal et le logiciel du répartiteur, doivent pouvoir traiter les deux versions N-1 et N, en fonction du déploiement de la nouvelle version.

C'est l'officine qui initialisera la version de transmission du flux XML. Dans le cas de réception d'un flux XML en version N-1, le répartiteur répondra en version N-1, Idem pour la version N.